



**REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES
HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE
OFFICE DES CEREALES**



**Etude et réalisation « Clé en Main » de silos
métalliques et leurs annexes destinés au stockage
des céréales (Blé et orge) d'une capacité de 30 milles
tonnes à Sfax - Tunisie**

**DOSSIER DE PRÉ-QUALIFICATION DES ENTREPRISES
(DPQE)**

Maitre de l'ouvrage : Office des Céréales

Juillet 2025



Description sommaire

Avis Particulier de Passation des marchés– Avis de Préqualification

Un formulaire d’Avis de Préqualification est joint ci-après. Ce formulaire doit être utilisé par l’Emprunteur.

Dossier de Préqualification : Passation de marché :

PARTIE 1 –PROCÉDURES DE PRÉ-QUALIFICATION :

Section I. Instructions aux Candidats (IC) :

Cette Section énonce les procédures que les Candidats doivent suivre lorsqu’ils préparent et soumettent leur Candidature pour la préqualification. On y trouve aussi des informations sur l’ouverture et l’évaluation des Candidatures. **La Section I inclut des dispositions à utiliser sans modifications.**

Section II. Données Particulières de la Préqualification (DPP) :

Section III. Critères et conditions de qualification :

Cette Section inclut les méthodes, critères et conditions à utiliser pour décider comment les Candidats seront pré-qualifiés puis invités à soumettre une offre.

Section IV. Formulaires de Candidature :

Cette Section inclut la Lettre de Candidature et les autres formulaires qui constituent le Dossier de Candidature.

Section V. Pays éligibles :

Cette Section contient les renseignements concernant les critères d’éligibilité.

Section VI. Fraude et Corruption :

Cette Section contient les dispositions concernant la fraude et la corruption applicables au processus de préqualification.

PARTIE 2 –SPÉCIFICATION DU PROJET :

Section VII. Étendue du projet :

Cette Section inclut une description sommaire, le calendrier de réalisation et d'achèvement, la description des missions d'études, les spécifications techniques des installations et équipements et des différents travaux qui font l'objet de cette préqualification. Les Spécifications du projet doivent également comprendre les exigences environnementales, sociales (y compris les dispositions sur l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et les violences à caractère sexiste (VCS)), hygiène et sécurité (ESHS) que l'Entrepreneur doit satisfaire en exécutant le marché.

Dossier de Préqualification

Table des matières

PARTIE 1 - Procédures de pré-qualification.....	5
Section I. Instructions aux Candidats.....	6
Section II. Données Particulières de la Pré-qualification (DPP).....	26
Section III. Critères et Conditions de Qualification	32
Section IV. Formulaires de Candidature	42
Section V. Pays Eligibles	69
Section VI. Fraude et Corruption	70
PARTIE 2 - Spécifications du projet	71
Section VII. Etendue du projet.....	72

PARTIE 1 – Procédures de préqualifications

Section I. Instructions aux Candidats

Table des matières

A. Généralités	8
1. Objet du Marché.....	8
2. Origine des fonds	8
3. Fraude et Corruption.....	8
4. Candidats éligibles	9
5. Éligibilité, Biens et Services connexes éligibles	12
B. Contenu du Dossier de Pré-Qualification	12
6. Sections du Dossier de Pré-Qualification.....	12
7. Éclaircissements apportés au Dossier de Pré-Qualification, visite du site et réunion préparatoire	13
8. Modifications apportées au Dossier de Pré-Qualification	14
C. Préparation des dossiers de Candidature	15
9. Frais de Candidature	15
10. Langue de Candidature	15
11. Documents constitutifs du dossier de Candidature	15
12. Lettre de Candidature	16
13. Documents établissant que le Candidat répond au critère d’admissibilité.....	16
14. Documents établissant les qualifications du Candidat.....	16
15. Signature du dossier de Candidature et nombre d’exemplaires	17
D. Dépôt des dossiers de Candidature	17
16. Cachetage et marquage des dossiers de Candidature.....	17
17. Date limite de dépôt des dossiers de Candidature	17
18. Dossiers de Candidature hors Délais	18
19. Ouverture des dossiers de Candidature	18
E. Procédures d’évaluation des Candidatures	18
20. Confidentialité.....	18
21. Clarifications concernant les Candidatures.....	19
22. Conformité des dossiers de Candidature.....	19
23. Préférence nationale et régionale	19
24. Sous-traitants	19

F. Évaluation des Candidatures et pré-qualification des Candidats	20
25. Évaluation des Candidatures.....	20
26. Droit du Maître de l’Ouvrage d’accepter et d’écarter les Candidatures	22
27. Pré qualification des Candidats	23
28. Notification de Pré-qualification	23
29. Invitation à soumissionner	24
30. Modifications des qualifications des Candidats	25
31. Réclamation concernant la Passation de Marché	25

Section I. Instructions aux Candidats

A. Généralités

- 1. Objet du Marché**
 - 1.1 Faisant suite à l’Avis de Préqualification, ainsi que visé à la Section II, Données particulières de Préqualification (DPP), le Maître de l’Ouvrage identifié **dans les DPP** émet le présent Dossier de Préqualification («Dossier de Préqualification») à l’intention des Candidats («Candidats») intéressés à préparer et soumettre une candidature de préqualifications («Candidatures») en vue de soumissionner à la réalisation du marché spécifié à la Section VII, Étendue du marché. Lorsque les travaux font l’objet d’un appel d’offres sous la forme de marchés individuels (en l’occurrence la procédure par marchés individuels et par combinaison de marchés), ceux-ci sont énumérés dans le DPP. Le numéro de référence de l’Appel d’Offres International **Ouvert (AOIO)** correspondant à la présente préqualifications est également indiqué **dans les DPP**.
 - 2. Origine des fonds**
 - 2.1 L’Emprunteur ou le bénéficiaire (ci-après dénommé « l’Emprunteur »), identifié **dans les DPP**, a sollicité ou obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») de la Banque Européenne d’Investissement (ci-après dénommée la « Banque », en vue de financer le marché décrit **dans les DPP**. L’Emprunteur a l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent appel à préqualification est lancé.
 - 3. Fraude et Corruption**
 - 3.1 La Banque exige le respect de son Cadre d’intégrité qui comprend les Procédures de sanctions du Groupe de la Banque, la Politique de dénonciation d’abus et de traitement des griefs de la Banque, la Politique de passation des marchés de la Banque sous le Guide de Passation des Marchés ([Guide de passation des marchés pour les projets financés par la BEI \(eib.org\)](#)) et toutes autres politiques et procédures applicables, y compris leurs mises à jour en matière de pratiques frauduleuses

et de corruption, comme indiqué dans la Section VI, Fraude et Corruption.

3.2 Aux fins d'application de ces dispositions, les Candidats devront permettre et faire en sorte que leurs agents (qu'ils soient déclarés ou non), leurs sous-traitants, consultants, prestataires de services, fournisseurs, et personnel, permettent à la Banque d'examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à toute procédure de sélection initiale, de préqualification (en cas de préqualification), de remise des offres, remise de proposition, et d'exécution des marchés (en cas d'attribution), et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

4. Candidats éligibles

4.1 Les Candidats doivent satisfaire aux critères d'éligibilité du présent article, et des articles 5.1 et 5.2.

4.2 Un Candidat peut être une entreprise de droit privé, une entité publique (sous réserve des dispositions de l'article 4.8 des IC) ou toute combinaison de telles entités soutenues par une lettre d'intention pour la conclusion d'un accord ou en vertu d'un accord existant de groupement. Sauf indication contraire dans les DPP, en cas de Groupement d'entreprises, consortium ou association (GECA), toutes les parties membres sont solidairement responsables pour l'exécution du Marché conformément à ses termes. Le groupement désignera un de ses membres en tant que Mandataire et faisant fonction de chef de file, avec pouvoir de représenter valablement tous ses membres durant la procédure de préqualification, l'appel d'offre si le GECA remet une offre, et en cas d'attribution du Marché à ce groupement, durant l'exécution du Marché. À moins **que les DPP** n'en disposent autrement, le nombre des participants au groupement n'est pas limité.

4.3 Une entreprise n'est pas autorisée à participer à la phase de Préqualification pour le même marché à la fois en tant qu'entreprise individuelle et en tant que partie d'un GE ou en tant que sous-traitant. Toutefois, une entreprise peut participer en tant que sous-traitant à plus d'une

Candidature, mais uniquement en qualité de sous-traitant. Les demandes soumises en violation de cette procédure seront rejetées.

- 4.4 Une entreprise et toute entreprise filiale (qui contrôle directement ou indirectement cette entreprise ou qui est contrôlée par elle ou qui est sous un contrôle commun avec elle) peuvent être Candidates à la préqualification pour un même marché à titre individuel ou en tant que partenaires dans un groupement ou comme sous-traitant. Cependant si une entreprise et sa filiale sont pré-qualifiées séparément pour un même marché, seule une de ces Candidatures pré-qualifiées sera autorisée à soumissionner pour un marché donné. Les offres soumises en violation de cette procédure seront écartées.
- 4.5 Un Candidat, et toutes les parties constituant le Candidat, peuvent participer sous réserve des restrictions imposées dans le cadre des sanctions applicables dans les contrats de la BEI.

Le terme « personne sanctionnée » désigne toute personne ou entité (pour éviter toute ambiguïté, le terme « entité » inclut, sans s'y limiter, tout gouvernement, groupe ou organisation terroriste) qui est une cible désignée des sanctions ou qui en fait l'objet (y compris, sans s'y limiter, du fait qu'elle est détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par une personne ou une entité qui est une cible désignée des sanctions ou qui en fait l'objet).

Par « sanctions », on entend les lois, règlements, embargos commerciaux ou autres mesures restrictives en matière de sanctions économiques ou financières (y compris, en particulier, mais sans s'y limiter, les mesures relatives au financement du terrorisme) promulgués, administrés, mis en œuvre et/ou appliqués de temps à autre par l'une des entités suivantes :

- (a) les Nations Unies, y compris, entre autres, le Conseil de sécurité des Nations Unies ;

(b) l'Union européenne, y compris, entre autres, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne, et

(c) le gouvernement des États-Unis d'Amérique et ses départements, divisions, agences ou bureaux, y compris, entre autres, l'Office of Foreign Asset Control (OFAC) du département du Trésor des États-Unis, le département d'État des États-Unis et/ou le département du Commerce des États-Unis ; et

(d) le gouvernement du Royaume-Uni et tout département, agence, bureau ou autorité, y compris, entre autres, le Bureau de mise en œuvre des sanctions financières du Trésor de Sa Majesté et le Département du commerce international du Royaume-Uni.

4.6 Un Candidat ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un Candidat sera considéré en situation de conflit d'intérêt s'il a participé en tant que consultant, à la conception, la préparation des spécifications des travaux faisant l'objet de la préqualification ou s'il a été recruté par l'Emprunteur ou le Maître de l'Ouvrage, ou qu'il est envisagé qu'il le soit, en tant que maître d'œuvre ou chargé du contrôle pour ces travaux. En outre, un Candidat peut être considéré comme ayant un conflit d'intérêt s'il a une relation d'affaires ou familiale proche avec un membre du personnel de l'Emprunteur (ou de l'agence d'exécution, ou d'un bénéficiaire d'une partie du financement de la Banque) qui intervient directement ou indirectement dans une partie quelconque (i) de l'élaboration du Dossier de Préqualification, du Dossier d'Appel d'Offres ou des Spécifications du Marché, et/ou du processus d'évaluation des offres pour le Marché, ou (ii) de l'administration ou la supervision du Marché, à moins que le conflit découlant de cette relation a été résolu à la satisfaction de la Banque au cours du processus de préqualification, d'appel d'offres et de l'exécution du Marché.

4.7 Un Candidat faisant l'objet d'une sanction prononcée par la Banque conformément au Cadre d'Intégrité de la Banque et ses politiques et ses procédures de sanctions

applicables, comme indiqué dans le Cadre d'Intégrité du Groupe de la Banque tel que décrit à la Section VI, paragraphe 2.2 d, sera exclu de toute préqualification, remise d'offre ou de proposition, ou attribution et de tout autre bénéfice (financier ou autres) d'un marché financé par la Banque durant la période que la Banque aura déterminée. La liste des exclusions est disponible à l'adresse électronique mentionnée **dans les DPP**.

- 4.8 Les établissements et institutions publics du pays du Maître de l'Ouvrage sont admis à participer à la condition qu'ils puissent établir (i) qu'ils jouissent de l'autonomie juridique et financière, (ii) qu'ils sont régis par les règles du droit commercial, et (iii) qu'ils ne dépendent pas du Maître de l'Ouvrage ou ne sont sous sa tutelle.
- 4.9 Le dossier d'un Candidat qui fait l'objet d'une exclusion temporaire par le Maître de l'ouvrage au titre d'une Déclaration de garantie de soumission ne sera pas pris en considération.
- 4.10 Le Candidat devra fournir les preuves de son éligibilité que le Maître de l'Ouvrage est en droit de requérir établissant à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'il continue d'être éligible.
- 4.11 Une entreprise tombant sous le coup d'une sanction par l'Emprunteur l'excluant de ses marchés sera admise à participer au présent processus, à moins que, à la demande de l'Emprunteur, la Banque ne détermine que l'exclusion : (a) est en relation avec la fraude et la corruption, et (b) a été prononcée dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative équitable à l'égard de l'entreprise.

5. Éligibilité, Biens et Services connexes éligibles

Voir 4. Candidats éligibles.

B. Contenu du Dossier de Préqualification :

6. Sections du Dossier de

- 6.1 Le Dossier de Préqualification comprend les Parties 1, et 2 qui incluent toutes les Sections dont la liste figure ci-après.

Préqualification

Il doit être interprété à la lumière de tout additif éventuellement émis conformément à l'article 8 des IC.

PARTIE 1 - Procédures de préqualification :

- Section I - Instructions aux Candidats (IC).
- Section II - Données particulières de la préqualification (DPP).
- Section III - Critères et conditions de qualification.
- Section IV - Formulaires de Candidature.
- Section V – Pays éligibles.
- Section VI - Fraude et Corruption.

PARTIE 2 - Spécifications du projet :

- Section VII -Étendue du projet.

6.2 Le Maître de l'Ouvrage ne peut être tenu responsable vis-à-vis des Candidats de l'intégrité du Dossier de Préqualification, des réponses aux demandes de clarifications, du compte rendu de la réunion préparatoire au dépôt des Candidatures (le cas échéant) et des additifs au Dossier de Préqualification conformément à l'article 8 des IC, s'ils n'ont pas été obtenus directement auprès de lui. En cas de contradiction, les documents directement issus par le Maître de l'Ouvrage prévaudront.

6.3 Le Candidat doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier de Préqualification. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier de Préqualification.

7. Éclaircissements apportés au Dossier de Préqualification, visite du site et réunion préparatoire

7.1 Tout Candidat désirant des éclaircissements sur les documents doit contacter le Maître de l'Ouvrage par écrit, à l'adresse du Maître de l'Ouvrage indiquée **dans les DPP**. Le Maître de l'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de remise des Candidatures. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur) à tous les Candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier de Préqualification directement du Maître de l'Ouvrage. Si les **DPP** le prévoient, le Maître de l'Ouvrage publiera

également sa réponse sur la page Internet identifiée **dans les DPP**. Au cas où le Maître de l’Ouvrage jugerait nécessaire de modifier le Dossier de Préqualification suite aux éclaircissements fournis, il le fera conformément à la procédure stipulée à l’article 8 et en conformité avec les dispositions de l’article 17.2 des IC.

- 7.2 Lorsque **les DPP** le prévoient, le représentant que le Candidat aura désigné est invité à assister à une réunion préparatoire au dépôt des Candidatures au lieu et à la date et à l’heure indiqués **dans les DPP**. L’objet de la réunion est de permettre aux Candidats potentiels d’obtenir des éclaircissements portant sur les critères de qualification ou tout autre aspect du Dossier de Préqualification.
- 7.3 Le compte-rendu de la réunion préparatoire au dépôt des Candidatures, le cas échéant, incluant le texte des questions posées par les Candidats (sans en identifier la source) et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont obtenu le Dossier de Préqualification. Toute modification du Dossier de Préqualification qui pourrait s’avérer nécessaire à l’issue de la réunion préparatoire sera faite par le Maître de l’Ouvrage par la publication d’un additif conformément aux dispositions de l’article 8 des IC, et non par le canal du compte-rendu de la réunion préparatoire. Le fait qu’un Candidat n’assiste pas à la réunion préparatoire au dépôt des Candidatures ne constituera pas un motif de rejet de sa Candidature.

8. Modifications apportées au Dossier de Préqualification

- 8.1 Le Maître de l’Ouvrage peut, à tout moment, avant la date limite de remise des Candidatures, modifier le Dossier de Préqualification en publiant un additif.
- 8.2 Tout additif publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier de Préqualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier de Préqualification du Maître de l’Ouvrage. Le Maître de l’Ouvrage publiera immédiatement l’additif sur son site Internet indiqué **dans les DPP**.

- 8.3 Afin de laisser aux Candidats éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif dans la préparation de leurs Candidatures, le Maître de l'Ouvrage peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des Candidatures en conformité avec l'article 17.2 des IC.

C. Préparation des dossiers de Candidature

9. Frais de Candidature

- 9.1 Le Candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son dossier de Candidature, et le Maître de l'Ouvrage n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure de préqualification.

10. Langue de Candidature

- 10.1 La Candidature, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant le dossier de Candidature, échangés entre le Candidat et le Maître de l'Ouvrage seront rédigés dans la langue indiquée **dans les DPP**. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat dans le cadre de la Candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction dans la langue indiquée **dans les DPP**, auquel cas, aux fins d'interprétation du dossier de Candidature, la traduction fera foi.

11. Documents constitutifs du dossier de Candidature

- 11.1 Le dossier de Candidature comprendra les documents suivants :
- (a) **La Lettre de Candidature**, conformément à l'article 12 des IC ;
 - (b) **Éligibilité** : les pièces justificatives établissant que le Candidat répond aux critères d'**éligibilité** à concourir, conformément aux dispositions de l'article 13 des IC ;
 - (c) **Qualifications** : les pièces justificatives établissant que le Candidat est **qualifié** conformément aux dispositions de l'article 14 des IC ; et
 - (d) tout autre document requis tel que spécifié **dans les DPP**.

11.2 Le Candidat doit fournir les renseignements concernant les commissions et avantages, accordés ou qu'il est prévu d'accorder, le cas échéant, à des agents ou toute autre partie en relation avec la Candidature.

12. Lettre de Candidature

12.1 Le Candidat doit préparer une Lettre de Candidature à l'aide du formulaire fourni dans la Section IV, Formulaires de Candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format.

13. Documents établissant que le Candidat répond au critère d'admissibilité

13.1 Pour établir qu'il répond aux critères d'admissibilité conformément aux dispositions de l'article 4 des IC, le Candidat doit compléter les déclarations relatives à l'éligibilité dans la lettre de Candidature, ainsi que dans les Formulaires ELI (éligibilité) 1.1 et 1.2 qui figurent dans la Section IV, Formulaires de Candidature.

14. Documents établissant les qualifications du Candidat

14.1 Pour établir qu'il a les qualifications nécessaires pour exécuter le(s) marché(s) en conformité avec la Section III, Critères et conditions de qualification, le Candidat doit fournir tous les renseignements demandés à la Section IV, Formulaires de Candidature.

14.2 Lorsque le Candidat doit fournir un montant monétaire dans un formulaire de Candidature, il doit l'indiquer en équivalent EU en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :

- (a) Pour le chiffre d'affaires et autres données financières annuels requis, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l'année calendaire en question.
- (b) Pour le montant d'un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question.

Les taux de change seront ceux provenant de la source identifiée **dans les DPP**. Le Maître de l'Ouvrage aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans le dossier de Candidature.

15. Signature du dossier de Candidature et nombre d'exemplaires

15.1 Le Candidat doit préparer un original des documents constituant la Candidature tels que décrits dans l'article 11 des IC et mentionner clairement sur l'original « **ORIGINAL** ». L'original du dossier de Candidature doit être dactylographié ou écrit à l'encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat. Le dossier de Candidature soumis par un GECA doit être signé au nom du GECA par un représentant habilité à engager tous les membres du groupement et inclure le pouvoir du mandataire du groupement signé par les personnes habilitées à signer au nom du groupement.

15.2 Le Candidat doit soumettre le nombre de copies du dossier de Candidature original signé spécifié **dans les DPP** et les marquer clairement « **COPIE** ». En cas de différence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

D. Dépôt des dossiers de Candidature :

16. Cachetage et marquage des dossiers de Candidature

16.1 Le Candidat doit placer l'original et les copies du dossier de Candidature dans une enveloppe cachetée qui devra :

- (a) porter le nom et l'adresse du Candidat ;
- (b) être adressée au Maître de l'Ouvrage, conformément aux dispositions de l'article 17.1 des IC, et
- (c) porter le nom précis du processus de préqualification concernée, conformément aux dispositions de l'article 1.1 **des DPP**.

16.2 Le Maître de l'Ouvrage ne sera pas responsable si un dossier de Candidature qui n'est pas identifié tel que demandé à l'article 16.1 des IC n'a pas été traité.

17. Date limite de dépôt des dossiers de Candidature

17.1 Les Candidats peuvent envoyer leur dossier de Candidature par la poste ou le faire délivrer par porteur. Les dossiers de Candidature doivent être reçus par le Maître de l'Ouvrage à l'adresse spécifiée **dans les DPP** et au plus tard à la date limite spécifiée **dans les DPP**. Les Candidats peuvent remettre leur dossier de Candidature par voie électronique, si cette option

est prévue **dans les DPP**, et conformément aux procédures de présentation électronique énoncées **dans les DPP**.

17.2 Le Maître de l’Ouvrage peut, à sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des dossiers de Candidature en modifiant le Dossier de Préqualification en application de l’article 8 des IC. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître de l’Ouvrage et des Candidats, précédemment régis par la date limite initiale, seront régis par la nouvelle date limite.

18. Dossiers de Candidature hors Délais

18.1 Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit d’accepter un dossier de Candidature reçu après la date limite fixée pour le dépôt des Candidatures, sous réserve de disposition contraire **dans les DPP**.

19. Ouverture des dossiers de Candidature

19.1 Le Maître de l’Ouvrage procédera à l’ouverture des Candidatures à la date, à l’heure et au lieu indiqués **dans les DPP**. Les Candidatures reçues en retard seront traitées comme indiqué à l’article 18.1 des IC.

19.2 Les procédures d’ouverture des dossiers de Candidature présentés par voie électronique, si cette procédure est prévue dans l’article 17.1, sont indiquées **dans les DPP**.

19.3 Le Maître de l’Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d’ouverture qui inclura au minimum le nom du Candidat. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Candidats.

E. Procédures d’évaluation des Candidatures :

20. Confidentialité

20.1 Aucune information relative aux Candidatures, à leur évaluation et aux résultats de la préqualification ne sera divulguée aux Candidats ni à toute autre personne non officiellement concernée par ladite procédure tant que les résultats de la préqualification n’aura pas été notifiés à tous les Candidats en conformité à l’article 28 des IC.

20.2 Entre la date limite de dépôt des Candidatures et la notification des résultats de la préqualification en conformité avec l’article 28 des IC, si un Candidat souhaite entrer en contact avec le Maître de l’Ouvrage pour tout motif relatif à

la procédure de préqualification, il devra le faire exclusivement par écrit.

21. Clarifications concernant les Candidatures

21.1 Pour faciliter l'évaluation des Candidatures, le Maître de l'Ouvrage a toute latitude pour demander à un Candidat des clarifications (y compris des pièces manquantes) relatives à son dossier de Candidature, et ladite clarification doit être soumise dans un délai raisonnable spécifié dans la demande. Toute demande d'éclaircissements et tous les éclaircissements doivent être formulés par écrit.

21.2 Si le Candidat ne répond pas à une demande de clarification concernant sa Candidature ou ne fournit pas les documents qui lui sont réclamés avant la date limite fixée par le Maître de l'Ouvrage dans sa demande, sa Candidature sera évaluée sur la base des renseignements et documents disponibles lors de l'évaluation du dossier de Candidature.

22. Conformité des dossiers de Candidature

22.1 Le Maître de l'Ouvrage peut écarter une Candidature qui n'est pas conforme aux exigences du Dossier de Préqualification. Dans le cas où les renseignements remis par le Candidat sont incomplets ou nécessitent une clarification comme indiqué à l'article 21.1 des IC, et le Candidat ne fournit pas la clarification et/ou le renseignement manquant, la Candidature pourra être écartée.

23. Préférence nationale et régionale

23.1 Une marge de préférence ne sera pas accordée aux Candidats du pays du Maître de l'Ouvrage dans le cadre du processus d'appel d'offres qui suivra la présente préqualification.

24. sous-traitants

24.1 Le Maître de l'Ouvrage n'entend pas faire exécuter certaines parties spécifiques des travaux par des sous-traitants ou des sous-traitants nationaux spécialisés désignés, sélectionnés à l'avance par le Maître de l'Ouvrage (appelés « sous-traitants désignés »), sauf disposition contraire **dans les DPP**.

24.2 Le Candidat ne devra pas sous-traiter la totalité des Travaux. La limite maximale de sous-traitance autorisée dans le cadre du marché peut être spécifiée par le Maître de l'Ouvrage dans le Dossier d'appel d'offres. En conformité avec l'article 25.2 des IC, le Maître de l'Ouvrage pourra permettre au Candidat de proposer des sous-traitants pour certaines parties spécialisées des travaux définis en tant que « Sous-Traitants

spécialisés ». Un Candidat prévoyant de recourir à de tels Sous-traitants spécialisés devra préciser dans la Lettre de Candidature l'activité ou les parties des travaux qui seront sous-traitées, et fournir tous renseignements demandés concernant ces sous-traitants, y compris leurs qualifications et expérience.

F. Évaluation des Candidatures et préqualification des Candidats :

25. Évaluation des Candidatures

25.1 Le Maître de l'Ouvrage aura recours aux facteurs, méthodes, critères et exigences définis dans la Section III, Critères et conditions de préqualification afin d'évaluer les qualifications des Candidats. Le recours à d'autres méthodes, critères ou exigences ne sera pas permis. Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de ne pas tenir compte d'écarts mineurs dans les critères de qualification s'ils n'affectent pas matériellement la capacité technique ou les ressources financières d'un Candidat pour exécuter le marché.

25.2 Les sous-traitants proposés par le Candidat devront être pleinement qualifiés et satisfaire aux critères minimums d'expérience spécifique pour l'exécution de la partie des Travaux qu'il est prévu de leur confier. Les qualifications du sous-traitant ne pourront pas être utilisées par le Candidat pour remplir les conditions de qualification, à moins que la partie des Travaux qu'il est prévu de leur confier n'aient été identifiée par le Maître de l'Ouvrage **dans les DPP** comme pouvant être exécutées par des sous-traitants spécialisés, auquel cas, i) les Sous-traitants spécialisés devront satisfaire aux exigences minimales de qualification spécifiées à la Section III et ii) les qualifications relatives à l'expérience spécifique des Sous-traitants spécialisés proposés par le Candidat pourront être ajoutées à celles du Candidat aux fins de l'évaluation. À moins que le Candidat n'ait été déterminé comme étant pré-qualifié indépendamment de la qualification et de l'expérience du Sous-traitant spécialisé proposé, l'offre soumise par le Candidat devra inclure le même Sous-traitant spécialisé, à défaut cette offre pourra être rejetée, à moins qu'un changement de sous-traitant spécialisé n'ait été demandé par le Candidat et approuvé par le Maître de l'Ouvrage après la préqualification mais avant la

date limite de remise des offres conformément à l'article 30 de l'IC.

- 25.3 Dans le cas de marchés multiples (à plusieurs lots), le Candidat doit indiquer dans son dossier de Candidature, le marché individuel ou la combinaison de marchés (ou lots) pour le(s)quel(s) il est Candidat. Le Maître de l'Ouvrage préqualifiera chaque Candidat pour le nombre maximum de marchés pour lesquels le Candidat a indiqué son intérêt et satisfait à l'ensemble des spécifications correspondantes à ces marchés. Par ailleurs, dans les cas où un Candidat peut être jugé qualifié pour être autorisé à soumissionner pour plusieurs marchés individuels et/ou combinaisons de marchés mais, s'il est retenu, ne peut pas se voir attribuer tous ces marchés en raison des limites de capacité globale du Candidat pour les marchés combinés, le Maître de l'Ouvrage décidera quel marché ou quelles combinaisons de marchés seront attribués sur la base des considérations suivantes : i) Le total des exigences minimales en matière de capacité financière et d'expérience pour tous les marchés individuels attribués et leurs combinaisons ne dépassera pas les limites de capacité maximale globale du Candidat, comme démontré dans ses soumissions dans le cadre de la préqualification pour chacun de ces critères. Les limites maximales de capacité des Candidats individuels, des membres de GECA et des sous-traitants spécialisés, le cas échéant, et déterminées par le Maître de l'Ouvrage en ce qui concerne : a) le chiffre d'affaires annuel moyen de construction ; b) les flux de trésorerie; et c) l'expérience spécifique seront communiquées à chaque Candidat préqualifié au moment de la notification de la préqualification ; et ii) les marchés ou combinaisons de marchés sélectionnés pour l'attribution aboutiront au coût évalué le moins-disant pour le Maître de l'Ouvrage pour tous les marchés. Les critères et conditions de qualification sont spécifiés à la Section III.
- 25.4 L'expérience spécifique exigée est détaillée dans le point 4.1 (a) de la Section III. A l'issue d'une évaluation technique, une note technique globale NT sera attribuée à l'expérience

spécifique de chaque candidat. Les détails de calcul de cette note sont définis au point 4.1 (b).

25.5 Seules les qualifications du Candidat seront prises en compte. Les qualifications d'autres entreprises, y compris les filiales du Candidat, la maison-mère ou d'une autre société affiliée, les sous-traitants (autres que les Sous-traitants spécialisés en conformité avec l'article 25.2 des IC) et toute autre entreprise distincte du Candidat ne seront pas prises en compte.

**26. Droit du
Maître de
l'Ouvrage
d'accepter et
d'écarter les
Candidatures**

26.1 Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute Candidature, et d'annuler la procédure de préqualification et d'écarter toutes les Candidatures, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats.

27. Pré qualification des Candidats

27.1 Tous les Candidats dont les dossiers de Candidature ont satisfait ou dépassé les critères minima spécifiés, à l'exclusion de tous les autres, seront classés par le Maître de l'Ouvrage, par ordre décroissant selon la note technique NT obtenue, calculée selon un barème de notation.

En cas de notation égale, la disposition définie en 4.2 (b) sera appliquée.

Les détails de calcul de la note technique NT ainsi que la définition du barème de notation sont définis dans le point 4.2 (b).

Sur la base de la classification faite, au maximum **dix (10)** candidats seront invités à remettre une offre détaillée pour ce marché, en cas d'égalité des notes attribuées aux candidats du dernier rang, le nombre maximum de candidats éligibles pourrait être révisé. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant les critères de sélection est inférieur au minimum de **deux (02)**, la procédure de préqualification des entreprises sera annulée et le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de relancer la procédure.

27.2 Un Candidat peut être déclaré « pré-qualifié sous condition », c'est-à-dire qu'il est réputé qualifié à la condition qu'il soumette ou rectifie des documents ou des déficiences non essentiels à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage.

27.3 Les Candidats pré-qualifiés sous condition en seront informés et recevront un état de ces conditions qui doivent être remplies à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage avant ou lors du dépôt de leur offre.

28. Notification de Préqualification

28.1 Le Maître de l'Ouvrage communiquera par écrit à tous les Candidats les noms des Candidats qui ont été pré-qualifiés sous condition ou sans condition. En outre, les Candidats dont la Candidature a été écartée en seront informés séparément.

28.2 Un Candidat non pré-qualifié pourra demander par écrit les motifs du rejet de sa Candidature au Maître de l'Ouvrage.

29. Invitation à soumissionner

- 29.1 Dans les plus brefs délais après la communication des résultats de la préqualification, le Maître de l’Ouvrage invitera tous les Candidats qui auront été pré-qualifiés ou pré-qualifiés sous condition à présenter une offre.
- 29.2 Le Maître de l’Ouvrage pourra demander aux soumissionnaires de présenter une Garantie de soumission ou une Déclaration de garantie d’offre acceptable sous la forme et pour le montant spécifié dans le dossier d’appel d’offres.
- 29.3 Le Soumissionnaire attributaire du Marché devra fournir une garantie de bonne exécution comme il sera indiqué dans le dossier d’appel d’offres.
- 29.4 Si applicable, le Soumissionnaire attributaire devra fournir une garantie séparée de performance environnementale, sociale, et d’hygiène et sécurité (ESHS).
- 29.5 Les Soumissionnaires devront fournir un Code de Conduite s’appliquant à leur personnel et sous-traitants visant à assurer la conformité aux exigences de performance environnementale, sociale (y compris les dispositions sur l’exploitation et les abus sexuels (EAS) et les violences à caractère sexiste (VCS)), et d’hygiène et sécurité (ESHS).
- 29.6 Les Soumissionnaires devront fournir une stratégie de gestion et un plan de mise en œuvre visant à assurer la conformité aux exigences essentielles de performance environnementale, sociale (y compris les dispositions sur l’exploitation et les abus sexuels (EAS) et les violences à caractère sexiste (VCS)), et d’hygiène et sécurité (ESHS).
- 29.7 Si cela est exigé dans le Dossier d’Appel d’Offres, le Soumissionnaire retenu devra fournir des renseignements additionnels concernant ses propriétaires effectifs en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d’appel d’offres.

30. Modifications des qualifications des Candidats

30.1 Un Candidat pré-qualifié conformément aux dispositions de l'article 27 des IC et invité à remettre une offre devra soumettre au Maître de l'Ouvrage toute modification éventuelle dans sa structure ou sa forme (y compris, dans le cas d'un GECA, toute modification de la structure ou la forme d'un partenaire du GECA ainsi que tout changement de sous-traitant spécialisé). La modification devra être soumise au Maître de l'Ouvrage et devra avoir été approuvée par écrit par le Maître de l'Ouvrage avant la date limite de remise des offres. Ladite approbation sera refusée si : (i) un Candidat pré-qualifié envisage de s'associer avec un Candidat dont la Candidature a été rejetée ou avec un des partenaires d'un GECA dont la Candidature a été rejetée, (ii) du fait de la modification, le Candidat ne satisfait plus à l'ensemble des critères de qualification précisés dans la Section III, Critères et conditions de qualification, ou si (iii) de l'avis du Maître de l'Ouvrage, la modification pourrait conduire à une réduction importante de la concurrence. La modification devra être soumise au Maître de l'Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours après la date de l'invitation à soumissionner.

31. Réclamation concernant la Passation de Marché

31.1 Les procédures applicables pour formuler une réclamation relative à la passation de marché sont indiquées **dans les DPP**.

Section II. Données Particulières de la Préqualification (DPP)

A. Généralités	
Généralités	<p>La présente procédure de passation des marchés sera menée conformément au Guide de passation des marchés de la BEI</p> <p>https://www.eib.org/fr/publications/20240132-guide-to-procurement-for-projects-financed-by-the-eib</p>
IC 1.1	<p><i>Numéro d'identification de l'Avis de Préqualification : [insérer l'identification]</i></p> <p>Nom du Maître de l'Ouvrage : Office des Céréales</p> <p><u>Adresse :</u> <i>Office des Céréales, 30 rue Alain Savary. Ville : Tunis Code postal : 1002 Pays : Tunisie</i></p> <p><i>Numéro de téléphone : (+216) 70 557 300 Numéro de télécopie : (+216) 70 557 400 Site web : www.oc.com.tn</i></p> <p>Marché : Etude et réalisation « Clé en Main » d'un silo métallique et ses annexes destiné au stockage des céréales (Blé et orge) d'une capacité de 30 milles tonnes à Sfax - Tunisie</p> <p><i>Intitulé et référence de l'AOIO : [insérer l'intitulé et la référence]</i></p>
IC 2.1	L'Emprunteur est : Office des Céréales
IC 2.1	L'institution de financement spécifique de la Banque est : BEI et l'Union Européenne
IC 2.1	Nom du Marché : Etude et réalisation « Clé en Main » d'un silo métallique et ses annexes destiné au stockage des céréales (Blé et orge) d'une capacité de 30 milles tonnes à Sfax - Tunisie
IC 3.1	<p>La BEI exige le respect du Cadre d'intégrité.</p> <p>La Banque a pour politique d'exiger des Emprunteurs, ainsi que des soumissionnaires, entrepreneurs, fournisseurs et consultants opérant dans le cadre des marchés qu'elle finance, qu'ils observent les règles</p>



	<p>d'éthique les plus rigoureuses durant la passation des marchés et leur exécution.</p> <p>La Banque se réserve le droit d'entreprendre toute action appropriée pour mettre en œuvre cette politique. De plus, la Banque tient à vérifier que ses prêts sont employés aux fins prévues et que ses opérations ne sont l'occasion d'aucune manœuvre interdite (telle que, notamment, mais pas exclusivement, actes de fraude, de corruption, de collusion, de coercition, d'obstruction, de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme)</p> <p>https://www.eib.org/en/publications/anti-fraud-policy</p>
IC 4.1	<p>Les entreprises originaires de n'importe quel pays du monde peuvent soumissionner pour les marchés de travaux, fournitures ou services. (GPM de la BEI, point 1.2)</p>
IC 4.2	<p>Le mandataire doit être un membre du GECA, faisant fonction de chef de file, et habilité à signer et conclure tout document avec l'Office des Céréales maître de l'ouvrage.</p>
IC 4.7	<p>Les sanctions dont la BEI tient compte sont détaillées au point 4.5 de la Section I, instruction aux candidats, A. Généralités, 4. Candidats éligibles.</p> <p>La liste des entités visées par une procédure d'exclusion de la BEI est disponible sur le lien suivant :</p> <p>https://www.eib.org/fr/about/accountability/anti-fraud/exclusion</p>
B. Contenu du Dossier de préqualification	
IC 7.1	<p><i>Nom du Maître de l'Ouvrage : Office des Céréales</i></p> <p><u><i>Aux seules fins d'obtention d'éclaircissements, l'adresse du Maître d'Ouvrage est :</i></u></p> <p><i>Mme. la Directrice du secrétariat permanent des commissions des marchés</i></p> <p><u><i>Adresse :</i></u></p> <p><i>Office des Céréales, 30 rue Alain Savary.</i></p> <p><i>Ville : Tunis</i></p> <p><i>Code postal : 1002</i></p> <p><i>Pays : Tunisie</i></p> <p><i>Numéro de téléphone : (+216) 70 557 300 P 283</i></p> <p><i>Numéro de télécopie : (+216) 70 557 400</i></p>

	<p><i>Adresse électronique : Skouri.Rim@oc.com.tn</i></p> <p><i>Marché : Etude et réalisation « Clé en Main » d'un silo métallique et ses annexes destiné au stockage des céréales (Blé et orge) d'une capacité de 30 milles tonnes à Sfax - Tunisie</i></p> <p>Le Maître de l'Ouvrage publiera les réponses aux éclaircissements sur la page Internet www.oc.com.tn.</p>
IC 7.1 & 8.2	Les additifs au dossier de préqualification seront publiés sur le site internet www.oc.com.tn .
IC 7.2	Une réunion préparatoire au dépôt des Candidatures n'aura pas lieu.
C. Préparation des dossiers de Candidature	
IC 10.1	<p>La langue du dossier de Candidature est le français.</p> <p>Toute correspondance sera échangée en Français.</p> <p>Le dossier de Candidature, ainsi que toute correspondance seront soumis en Français.</p> <p>La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés sera le Français.</p>
IC 11.1 (d)	<p>Le Candidat devra joindre à son dossier de Candidature les autres documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Déclaration d'intégrité (selon modèle du GPM de la BEI). <p>* IMPORTANT: Il est à noter que, dans la Déclaration d'Intégrité, le soumissionnaire est censé auto-déclarer toutes les sanctions et / ou exclusions (y compris toutes décisions similaires ayant pour effet d'imposer des conditions envers le soumissionnaire ou ses subsidiaires ou d'exclure ledit soumissionnaire ou ses subsidiaires, telles que suspension temporaire, non-exclusion conditionnelle, etc.) imposées par les institutions européennes ou toute banque multilatérale de développement (y compris le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement ou la Banque interaméricaine de développement), indépendamment de la date d'émission et de l'expiration ou non de telles décisions de sanction et/ou exclusion. A cet égard, toute omission ou déclaration inexacte, sciemment ou par négligence, peut être considérée comme fraude au</p>

	titre de la Politique Anti-Fraude de la BEI. Par conséquent, le Maître d’Ouvrage réserve le droit de rejeter toute offre présentant une Déclaration d’Intégrité inexacte ou incomplète, et causer le rejet de l’offre pour manœuvre interdite.
IC 14.2	La source des taux de change sera : https://commission.europa.eu/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-infoeuro_fr
IC 15.2	Outre l’original du dossier de Candidature, le nombre de copies demandé est deux (02).
D. Dépôt des dossiers de Candidature	
IC 17.1	<p>La date et l’heure limites de dépôt des Candidatures sont les suivantes :</p> <p>Date : 25 septembre 2025 Heure : <i>12h00</i></p> <p><u>Adresse</u> : Office des Céréales, 30 rue Alain Savary, Ville : Tunis, Code postal : 1002 Tunisie.</p> <p><i>Le cachet du bureau d’ordre central de l’office des céréales fait foi.</i></p> <p>Numéro de téléphone : (+216) 70 557 300 P 283</p> <p>Numéro de télécopie : (+216) 70 557 400</p> <p>Marché : <i>Etude et réalisation « Clé en Main » d’un silo métallique et ses annexes destiné au stockage des céréales (Blé et orge) d’une capacité de 30 milles tonnes à Sfax - Tunisie</i></p> <p>Le Candidat ne pourra pas remettre son dossier de Candidature par voie électronique.</p>
IC 18.1	Un dossier de Candidature reçu en retard sera retourné au Candidat sans être ouvert.
IC 19.1	<p>L’ouverture des dossiers de Candidature aura lieu à l’adresse, à la date et à l’heure suivantes en séance publique.</p> <p>Date : 25 septembre 2025, Heure : <i>14 h30.</i></p> <p><u>Adresse</u> : Office des Céréales, 30 rue Alain Savary, Ville : Tunis, Code postal : 1002 Tunisie.</p>

IC 19.2	Sans objet.
E. Procédures d'évaluation des Candidatures	
IC 23.1	Une marge de préférence ne sera pas accordée aux entreprises du pays du Maître de l'Ouvrage.
IC 24.1	Le candidat doit présenter la liste de tous les sous-traitants qui doivent répondre aux exigences prescrites dans le DPQE
IC 25.2	<p>Les parties du marché pour lesquelles le Maître de l'Ouvrage permet aux Candidats de proposer des Sous-Traitants spécialisés sont identifiées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Etudes. b. Fondation profonde. c. Travaux de VRD et aménagements divers. d. Bâtiments annexes. e. Installations électriques. f. Sécurité, sûreté et sauvegarde environnementale et sociale. g. Génie civil voies ferroviaires (embranchements voies ferroviaires particuliers).
IC 31.1	<p>Un Soumissionnaire désirant présenter une plainte concernant la passation des marchés devra présenter sa plainte au Maître de l'Ouvrage en suivant ces procédures, par écrit (par le moyen le plus rapide à sa disposition, tel que par courriel) à :</p> <p><i>Mme. la Directrice du secrétariat permanent des commissions des marchés</i></p> <p><u>Adresse :</u></p> <p>Office des Céréales, 30 rue Alain Savary, Ville : Tunis</p> <p>Code postal : 1002</p> <p>Pays : Tunisie</p> <p>Numéro de téléphone : (+216) 70. 557 300 P 283</p> <p>Numéro de télécopie : (+216) 70 557 400</p> <p>Adresse électronique : Skouri.Rim@oc.com.tn</p> <p>Les soumissionnaires peuvent, au cours d'un délai de 10 jours ouvrables à compter à partir de la date de notification du résultat de la préqualification présenter une requête au titre des résultats de la</p>

	<p>préqualification, auprès du comité de suivi et d'enquête des marchés publics prévu à l'article 147 du décret 1039-2014 conformément aux procédures mentionnées à l'article 180 dudit décret.</p> <p>En résumé, à cette étape, une plainte ou réclamation relative à la passation de marché peut avoir pour objet de contester :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le contenu du Dossier de préqualification ; et/ou2. La décision du Maître d'Ouvrage de ne pas pré-qualifier un Candidat. <p>Note :</p> <p>Les candidats, s'ils estiment que certaines clauses du dossier de préqualification sont de nature à limiter la concurrence internationale ou à donner un avantage injuste à certains concurrents, doivent en informer le promoteur par écrit, avec copie à la Banque Européenne d'Investissement (GPM de la BEI, point 3.7.4).</p>
--	---

Section III. Critères et Conditions de Qualification

La présente Section énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le Maître de l’Ouvrage aura recours pour évaluer les dossiers de Candidature. Les renseignements à fournir pour chaque critère d’évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants sont identifiées dans les formulaires de Candidature respectifs.

Liste des critères

1. Critères d’éligibilité	33
2. Antécédents de défaut d’exécution du marché	34
3. Situation et performance financières.....	36
4. Expérience	37

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GECA)			Formulaire de Candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
1. Critères d'éligibilité :							
1.1	Identité du candidat	Conforme à l'article 4.5 des IC.	Doit satisfaire au critère	GECA doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes
1.2	Conflit d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts selon l'article 4.6 des IC.	Doit satisfaire au critère	GECA doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de Candidature
1.3	Exclusion par la Banque	Ne pas avoir été exclu par la Banque, tel que décrit dans les articles 4.5 et 4.7 des IC.	Doit satisfaire au critère	GECA existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de Candidature
1.4	Entreprise publique dans le pays de l'Emprunteur	Le Candidat doit satisfaire aux conditions de l'article 4.8 des IC.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI - 1.1 et 1.2, avec pièces jointes
1.5	Exclusion au titre d'une résolution des Nations Unies ou de l'Union Européenne de la législation du pays de l'Emprunteur	Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays de l'Emprunteur ou d'une décision de mise en œuvre d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies en conformité avec l'article 4.5 des IC	Doit satisfaire au critère	GECA doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de Candidature

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentation
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GECA)			Formulaire de Candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
2. Antécédents de défaut d'exécution du marché :							
2.1	Antécédents de non-exécution du marché	Pas de défaut d'exécution d'un marché ¹ depuis le 1 ^{er} janvier de l'année 2015	Doit satisfaire au critère ² .	Sans objet	Doit satisfaire au critère ³ .	Sans objet	Formulaire ANT-2
2.2	Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de soumission	Ne pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie de soumission en application de l'article 4.9 des IC.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de Candidature
2.3	Litiges en instance	La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat telles qu'évaluées au critère 3.1 ci-après restent acceptables même dans le cas où l'ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l'encontre du Candidat.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire ANT-2

1 Un marché sera considéré en défaut d'exécution par le Maître de l'Ouvrage lorsque le défaut d'exécution n'a pas été contesté par l'Entrepreneur y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu'il a fait l'objet de contestation par l'Entrepreneur mais a été réglé entièrement à l'encontre de l'Entrepreneur. Le défaut d'exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels le Maître de l'Ouvrage n'a pas obtenu gain de cause au cours du règlement des litiges. Le défaut d'exécution doit être confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du Candidat ont été épuisés.

2 Ce critère s'applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d'un groupement.

3 Ce critère s'applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d'un groupement.

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentation
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GECA)			Formulaire de Candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
2.4	Antécédents de litiges	Absence d'antécédent de litiges systématiquement conclus à l'encontre du Candidat ⁴ depuis le 1 ^{er} janvier de l'année 2015.	Doit satisfaire au critère.	Doit satisfaire au critère.	Doit satisfaire au critère.	Sans objet	Formulaire ANT-2
2.5 (a)	Déclaration : Performance passée dans les domaines environnemental, social hygiène et sécurité	Déclarer tous les marchés qui ont fait l'objet de suspension ou de résiliation et/ou de saisie de la garantie de performance par le Maître d'Ouvrage pour des motifs de non-respect des exigences en matière environnementale, sociale (y compris les dispositions sur l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et les violences à caractère sexiste (VCS)), hygiène et sécurité au cours des cinq dernières années ⁵ depuis le 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.	Doit fournir la déclaration. En cas de recours à des sous-traitants spécialisés, ceux-ci doivent également fournir la déclaration.	Sans objet	Chaque membre doit fournir la déclaration. En cas de recours à des sous-traitants spécialisés, ceux-ci doivent également fournir la déclaration.	Sans objet	Formulaire ANT-3 Déclaration de performance ESHS Formulaire ANT-4 Déclaration environnementale et sociale

4 Le Candidat fournira des informations précises dans la Lettre de candidature au sujet des litiges ou différends portant sur les marchés achevés ou en cours d'exécution au cours des dernières années comme demandé. Des antécédents de litiges conclus de manière systématique à l'encontre du Candidat en tant qu'entité unique ou en tant que membre d'un groupement sont susceptibles de justifier la disqualification du Candidat.

5 Le Maître d'Ouvrage pourra utiliser ces informations afin d'obtenir des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements durant l'appel d'offres et le processus de vérification (due diligence) associé.

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentation
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GECA)			Formulaire de Candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
2.5 (b)	Certifications ISO9001	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat doit être certifié ISO 9001 ou équivalent - Le candidat doit fournir l'attestation de certification qui doit être valable au moins le jour de la date de remise des offres. 	Doit satisfaire	Doit satisfaire	Sans objet	Sans objet	
3. Situation et performance financières							
3.1	Situation et performance financières	<p>(i) Le Candidat doit démontrer qu'il dispose d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuel, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de deux (2) millions d' EUR et nets de ses autres engagements ;</p> <p>(ii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l'Ouvrage pour les trois (03) dernières années (2021, 2022 et</p>	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes
			Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentation
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GECA)			Formulaire de Candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
		2023) démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat.					
4. Expérience							
4.1 (a)	Expérience spécifique des études et construction – Critères techniques	Réalisation à titre d'entrepreneur principal, de membre d'un groupement ⁶ , d'ensemblier, ou de sous-traitant de marchés similaires stipulés ci-après, de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel ⁷ exécutés au cours des dix (10) dernières années à partir du 1er janvier de l'année 2015 jusqu'à la date limite de remise des offres : A) Etude d'au moins 02 silos de stockage à grains métallique de type vertical, composés d'un ensemble de cellules d'une capacité minimale de 30 mille m ³ ayant un débit de manutention réception/expédition d'au	Doit satisfaire	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP-4.1 (a)

⁶ Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat (en termes de valeur, rôle et responsabilité du candidat) et non celle du Groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

⁷ Par achèvement pour l'essentiel, on entend un achèvement à 100% des travaux prévus au marché.

NB. Le candidat doit avoir les références pour chaque type de marché (A, B, C et D), sinon il sera écarté.

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GECA)			Formulaire de Candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
		<p>moins 300 Tonnes/heure.</p> <p>B) Exécution d'au moins (2) silos de stockage à grains métalliques de type vertical, composés d'un ensemble de cellules d'une capacité minimale de 30 mille m³ ayant un débit de manutention réception/expédition d'au moins 300 Tonnes/heure.</p> <p>C) (01) ouvrage avec des fondations profondes.</p> <p>D) un (01) marché de construction d'un silo à grains « clé en main »</p> <p>- Le candidat peut présenter un maximum de 3 références par critère qui seront évalués conformément aux critères d'évaluation et au barème de notation ci-après.</p> <p>-Les soumissionnaires seront classés par ordre décroissant selon la note obtenue NT.</p> <p>NT = $\sum N_{Ai} + \sum N_{Bi} + \sum N_{Ci} + N_{Di}$.</p> <p>-Les offres seront notées suivant le barème de notation définie en 4.1 (b).</p> <p>-Les attestations des maîtres d'ouvrages, contrats, PV de réceptions,</p>					

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation				
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GECA)			Formulaire de Candidature			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins				
		<p>et ou tout autres documents contractuels prouvant l'étude et l'exécution des ouvrages réalisés doivent préciser les données techniques, financières et contractuelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La capacité de stockage du silo exécuté et le débit de manutention (réception/expédition). • Montant des travaux de chaque ouvrage, • Date du début et de la fin des travaux de chaque ouvrage, • Type de fondation de l'ouvrage. 								
4.1 (b)	Expérience spécifique de construction – Barème de notation	<p>Les offres seront notées suivant le barème de notation ci-après :</p> <p>❖ Critère Technique A</p> <p>$\sum N_{Ai}$: Noté sur 30 points.</p> <table border="1" data-bbox="619 1101 1900 1388"> <thead> <tr> <th>Désignation du critère : N_{Ai}</th> <th>Note attribuée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude d'un (01) silo de stockage à grains de type vertical, composé d'un ensemble de cellules d'une capacité minimale de 30 mille m³ ayant un débit de manutention réception/expédition d'au moins 300 Tonnes/heure.</td> <td> $N_{Ai} = \frac{C_i}{10}$ <ul style="list-style-type: none"> • N_{Ai} max = 10 points • Trois références (03) au maximum seront notées <p>NB. Les trois meilleures références selon la capacité de stockage réalisée seront retenues.</p> </td> </tr> </tbody> </table>					Désignation du critère : N_{Ai}	Note attribuée	Etude d'un (01) silo de stockage à grains de type vertical, composé d'un ensemble de cellules d'une capacité minimale de 30 mille m ³ ayant un débit de manutention réception/expédition d'au moins 300 Tonnes/heure.	$N_{Ai} = \frac{C_i}{10}$ <ul style="list-style-type: none"> • N_{Ai} max = 10 points • Trois références (03) au maximum seront notées <p>NB. Les trois meilleures références selon la capacité de stockage réalisée seront retenues.</p>
Désignation du critère : N_{Ai}	Note attribuée									
Etude d'un (01) silo de stockage à grains de type vertical, composé d'un ensemble de cellules d'une capacité minimale de 30 mille m ³ ayant un débit de manutention réception/expédition d'au moins 300 Tonnes/heure.	$N_{Ai} = \frac{C_i}{10}$ <ul style="list-style-type: none"> • N_{Ai} max = 10 points • Trois références (03) au maximum seront notées <p>NB. Les trois meilleures références selon la capacité de stockage réalisée seront retenues.</p>									

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation											
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GECA)			Formulaire de Candidature										
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins											
		<p>Où : C_i est la capacité en mille m^3 du silo de stockage de la référence i.</p> <p>❖ Critère Technique B</p> <ul style="list-style-type: none"> • $\sum N_{Bi}$: Noté sur 30 points. Les critères de notation et les références sont notés dans les tableaux suivants : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation du critère : N_{Bi}</th> <th>Attribution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Exécution d'un (01) silo de stockage à grains de type vertical, composés d'un ensemble de cellules d'une capacité minimale de 30 mille m^3 ayant un débit de manutention réception/expédition d'au moins 300 Tonnes/heure.</td> <td> $N_{Bi} = \frac{C_i}{10}$ <ul style="list-style-type: none"> • $N_{Bi} \text{ max} = 10 \text{ points}$ • Trois références (03) au maximum seront notées NB. Les trois meilleures références selon la capacité de stockage réalisée seront retenues. </td> </tr> </tbody> </table> <p>C_i est la capacité en mille m^3 du silo de stockage de la référence i.</p> <p>❖ Critère Technique C</p> <ul style="list-style-type: none"> • $\sum N_{Ci}$: Noté sur 15 points. Les critères de notation et les références sont notés dans les tableaux suivants : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation du critère : N_{Ci}</th> <th>Attribution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Un (01) ouvrage avec des fondations profondes.</td> <td> $N_{Ci} = 5$ <ul style="list-style-type: none"> • Trois références (03) au maximum seront notées </td> </tr> </tbody> </table>					Désignation du critère : N_{Bi}	Attribution	Exécution d'un (01) silo de stockage à grains de type vertical, composés d'un ensemble de cellules d'une capacité minimale de 30 mille m^3 ayant un débit de manutention réception/expédition d'au moins 300 Tonnes/heure.	$N_{Bi} = \frac{C_i}{10}$ <ul style="list-style-type: none"> • $N_{Bi} \text{ max} = 10 \text{ points}$ • Trois références (03) au maximum seront notées NB. Les trois meilleures références selon la capacité de stockage réalisée seront retenues.	Désignation du critère : N_{Ci}	Attribution	Un (01) ouvrage avec des fondations profondes.	$N_{Ci} = 5$ <ul style="list-style-type: none"> • Trois références (03) au maximum seront notées 			
Désignation du critère : N_{Bi}	Attribution																
Exécution d'un (01) silo de stockage à grains de type vertical, composés d'un ensemble de cellules d'une capacité minimale de 30 mille m^3 ayant un débit de manutention réception/expédition d'au moins 300 Tonnes/heure.	$N_{Bi} = \frac{C_i}{10}$ <ul style="list-style-type: none"> • $N_{Bi} \text{ max} = 10 \text{ points}$ • Trois références (03) au maximum seront notées NB. Les trois meilleures références selon la capacité de stockage réalisée seront retenues.																
Désignation du critère : N_{Ci}	Attribution																
Un (01) ouvrage avec des fondations profondes.	$N_{Ci} = 5$ <ul style="list-style-type: none"> • Trois références (03) au maximum seront notées 																

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation												
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GECA)			Formulaire de Candidature											
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins												
		<p>❖ Critère Technique D</p> <p>NDi : Noté sur 25 points. Les critères de notation et les références sont notés dans les tableaux suivants :</p> <p>Pour construction d'un ou plusieurs silos à grains « clé en main ».</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation du critère : NDi</th> <th colspan="3">Attribution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Construction d'un silo à grains « clé en main »</td> <td>Un (01) projet</td> <td>Deux (02) projets</td> <td>Trois (03) projets ou plus</td> </tr> <tr> <td>NDi</td> <td>10</td> <td>15</td> <td>25</td> </tr> </tbody> </table> <p>* : Une même référence peut vérifier et obtenir une notation dans plusieurs des critères énoncés ci-dessus.</p> <p>• Justificatifs :</p> <p>Les soumissionnaires devront joindre tous les renseignements et documents démontrant l'expérience relative à des études et travaux analogues exigés en précisant les Maîtres d'Ouvrages concernés.</p>	Désignation du critère : NDi	Attribution			Construction d'un silo à grains « clé en main »	Un (01) projet	Deux (02) projets	Trois (03) projets ou plus	NDi	10	15	25				
Désignation du critère : NDi	Attribution																	
Construction d'un silo à grains « clé en main »	Un (01) projet	Deux (02) projets	Trois (03) projets ou plus															
NDi	10	15	25															

Section IV. Formulaires de Candidature

Liste des formulaires

Lettre de Candidature.....	43
Formulaire ELI – 1.1	45
Formulaire ELI – 1.2	47
Formulaire ANT-2.....	48
Formulaire ANT 3	50
Formulaire ANT 4	55
Formulaire FIN – 3.1	59
Formulaire EXP – 4.1 (a)	64
Formulaire EXP – 4.1 (a) (suite)	67

Lettre de Candidature

Date : *[insérer jour, mois, année]*

N° et titre de l'Avis de Préqualification : *[insérer le numéro et le titre de l'avis]*

N° et titre de l'AOIO : *[insérer le numéro et le titre de l'AOIO]*

Etude et réalisation « Clé en Main » d'un silo métallique et ses annexes destiné au stockage des céréales (Blé et orge) d'une capacité de 30 milles tonnes à Sfax - Tunisie

À l'attention de : **Madame la Présidente Directrice Générale de l'Office des Céréales**

Nous, soussignés, sommes candidat à la préqualification pour l'AO susmentionné et déclarons que :

- (a) **Aucune réserve** : Nous avons examiné les Documents de préqualification et n'avons **pas de réserve**, y compris les Addenda No. (Les Addenda Nos) *[insérer le numéro et la date de publication de chaque Addendum]*, publiés conformément aux dispositions de l'article 8 des Instructions aux Candidats (IC) ;
- (b) **Absence de conflit d'intérêts** : Nous ne nous trouvons pas en situation de conflit d'intérêt, en conformité avec l'article 4 des IC ;
- (c) **Éligibilité** : Nous (et nos sous-traitants) remplissons les conditions d'éligibilité en conformité avec l'article 4 des IC et nous n'avons pas été exclus par le Maître de l'Ouvrage sur la base de la mise en œuvre de la déclaration de garantie de soumission telle que prévue à l'article 4.9 des IC ;
- (d) **Entreprise ou institution publique** : *[Sélectionnez l'option appropriée et supprimez l'autre] [insérer soit « nous ne sommes pas une entreprise ou institution publique » ou « nous sommes une entreprise publique et nous satisfaisons aux dispositions de l'article 4.8 des IC »] ;*
- (e) **Sous-traitants et Sous-traitants spécialisés** : Nous, conformément aux dispositions des articles 24.2 et 25.2 des IC, entendons sous-traiter les principales activités suivantes et les parties suivantes du marché :

[Insérer toute activité essentielle identifiée à la Section III-4.2 (a) ou (b) que le Maître de l'Ouvrage a permis de sous-traiter dans le Dossier de préqualification et que Candidat a l'intention de sous-traiter ; fournir des renseignements détaillés sur les Sous-traitants spécialisés proposés, leurs qualifications et leur expérience]
- (f) **Honoraires ou commissions ou gratifications** : Nous déclarons que les gratifications, honoraires et commissions ci-après ont été versés ou accordés ou doivent être versés ou accordés en rapport avec la procédure de préqualification, la procédure d'appel d'offres qui y fera suite, ou l'exécution/la signature du Marché

<u>Nom du Bénéficiaire</u> <i>[insérer le nom complet de chacun]</i>	<u>Adresse</u> <i>[insérer la rue, le numéro, la ville et le pays]</i>	<u>Motif</u> <i>[indiquer le motif]</i>	<u>Montant</u> <i>[spécifier le montant, la monnaie, le taux de change et l'équivalent en EUR]</i>
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

[Si aucune somme n'a été versée ou ne doit être versée, porter la mention « Des honoraires, commissions ou avantage en nature n'ont été versés ou ne seront versés par nous à des agents en relation avec la présente Candidature »].

- (g) **Pas tenu d'accepter** : Nous acceptons que vous puissiez annuler le processus de préqualification à tout moment et que vous ne soyez pas tenus d'accepter quelque Candidature que ce soit ; que vous êtes susceptible de ne pas inviter les Candidats pré-qualifiés à soumettre une offre pour le marché qui fait l'objet de la présente préqualification, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats, conformément aux dispositions de l'article 26.1 des IC.
- (h) **Véridiques et corrects** : Nous certifions que les renseignements, déclarations et descriptions contenues dans ce dossier de Candidature sont véridiques, corrects, complets et sincères, à notre connaissance.

Signé *[insérer la (les) signature(s) d'un représentant (des représentants) habilité(s) du Candidat]*

Nom *[insérer le nom complet de la personne qui signe le dossier de Candidature]*

En tant que *[indiquer la qualité de la personne qui signe le dossier de Candidature]*

Dûment autorisé à signer cette soumission de Candidature pour et au nom de :

Nom du Candidat *[indiquer le nom complet du Candidat ou du GECA]*

Adresse *[insérer rue, numéro, ville et pays]*

Le _____ jour de _____ *[mois]*, _____ *[année]*.

[En cas de groupement, soit tous les membres doivent signer, ou seulement le représentant autorisé qui dans ce cas devra fournir ci-joint les pouvoirs notariés de signer au nom de tous les membres du groupement]

Formulaire ELI – 1.1

Fiche de renseignements sur le Candidat

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

N° de l'Avis de Préqualification : *[insérer le numéro de l'Avis]*

N° et titre de l'AOIO : *[insérer le numéro de l'AOIO]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le total du nombre de pages]* pages

Nom du Candidat :

[insérer le nom légal du Candidat]

En cas de groupement, noms de tous les membres :

[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]

Pays où le Candidat est, ou sera légalement enregistré :

[insérer le nom du pays d'enregistrement]

Année d'enregistrement du Candidat :

[insérer l'année d'enregistrement]

Adresse officielle du Candidat dans le pays d'enregistrement :

[insérer l'adresse légale du Candidat dans le pays d'enregistrement]

Renseignement sur le représentant dûment habilité du Candidat :

Nom : *[insérer le nom du représentant du Candidat]*

Adresse : *[insérer l'adresse du représentant du Candidat]*

Téléphone/Fac-similé : *[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Candidat]*

Adresse électronique : *[insérer l'adresse électronique du représentant du Candidat]*

2. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : *[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]*

- Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec l'article 4.5 des IC
 - En cas de groupement, lettre d'intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec l'article 4.2 des IC.
 - Dans le cas d'une entreprise publique du pays de l'Acheteur, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome, et administrée selon les règles du droit commercial, et qu'elle n'est pas sous la tutelle de l'Acheteur, en conformité avec l'article 4.8 des IC.
2. Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d'administration et propriété bénéficiaire

Formulaire ELI – 1.2

Fiche de renseignements sur chaque partie d'un GECA

[Ce formulaire est complémentaire au formulaire ELI-1.1 et doit être rempli par chaque partenaire d'un GECA (si le Candidat est un GECA), ainsi que par les Sous-traitants spécialisés proposés par le Candidat pour toute partie du Marché pour lequel la préqualification est entreprise]

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

N° de l'Avis de Préqualification. : *[insérer le numéro de l'avis]*

N° AOIO : *[insérer le numéro de l'AOIO]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le total du nombre de pages]* pages

Nom du Candidat : <i>[insérer le nom légal du Candidat]</i>
Nom du membre du groupement : <i>[insérer le nom légal du membre du groupement]</i>
Pays où le membre du groupement est, ou sera légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]</i>
Année d'enregistrement du membre du groupement : <i>[insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]</i>
Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]</i>
Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du membre du groupement]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du membre du groupement]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]</i>
2. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : <i>[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints].</i>
<input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 2 ci-dessus, en conformité avec l'article 4.5 des IC.
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique du pays du Bénéficiaire, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome, administrée selon les règles du droit commercial, et qu'elle n'est pas sous la tutelle de l'Acheteur en conformité avec l'article 4.8 des IC.
2 Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d'administration et propriété bénéficiaire.

Formulaire ANT-2

Antécédents de Marchés non exécutés, Litiges en instance et historique de litiges

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GECA]

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GECA : *[insérer le nom complet]*

N° de l'Avis de Préqualification : *[insérer le numéro de l'avis]*

No. AOIO et titre : *[numéro et titre de l'AO]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le total du nombre de pages]* pages

Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères et conditions de qualification			
<input type="checkbox"/> Il n'y a pas eu de marché non exécuté depuis le 1 ^{er} janvier <i>[insérer l'année]</i> comme stipulé à la Section III, Critères et conditions de qualification, critère 2.1. <input type="checkbox"/> Marché(s) non exécuté (s depuis le 1 ^{er} janvier <i>[insérer l'année]</i> comme stipulé à la Section III, Critères et conditions de qualification, critère 2.1 :			
Année	Fraction non exécutée du marché	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent EUR)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître de l'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de non-exécution : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i>	
Litiges en instance, en conformité à la Section III, Critères et conditions de qualification			
<input type="checkbox"/> Pas de litige en instance en vertu de la Section III, Critères et conditions de qualification, critère 2.3. <input type="checkbox"/> Litige(s) en instance en vertu de la Section III, Critères et conditions de qualification, critère 2.3 :			

Année	Montant du litige	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent EUR)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>	Identification du marché : <i>[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître de l'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i> Partie ayant initié le litige : <i>[indiquer « Maître de l'Ouvrage » ou « Entrepreneur »]</i> Statut du litige : <i>[indiquer s'il est en cours de traitement par le Conciliateur ou un Comité de règlement des différends, en Arbitrage ou devant les tribunaux]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>

Antécédents de litiges, en conformité à la Section III, Critères et conditions de qualification

- Pas d'antécédent de litige en vertu de la Section III, Critères et conditions de qualification, critère 2.4.
- Antécédents de litige(s) en vertu de la Section III, Critères et conditions de qualification, critère 2.4 :

Année	Montant du litige	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent EUR)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>	Identification du marché : <i>[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître de l'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i> Partie ayant initié le litige : <i>[indiquer « Maître de l'Ouvrage » ou « Entrepreneur »]</i> Motif(s) du litige et décision finale : <i>[indiquer les motifs principaux]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>

Formulaire ANT 3

Déclaration de performance ESHS

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GECA et chaque Sous-traitant spécialisé]

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GECA ou Sous-traitant spécialisé du Candidat : *[insérer le nom complet]*

N° et titre de l'Avis de Préqualification : *[numéro et titre de l'avis]*

N° et titre de l'AOIO : *[numéro et titre de l'AOIO]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le total du nombre de pages]* pages

Déclaration de performance environnementale, sociale, hygiène et sécurité selon les dispositions de la Section III, Critères et conditions de qualification			
<input type="checkbox"/> Pas de suspension ou résiliation de marché : Il n'y a pas eu de marché suspendu ou résilié ou faisant l'objet de saisie de garantie de performance depuis le 1 ^{er} janvier <i>[insérer l'année]</i> pour des motifs liés à la performance environnementale, sociale, hygiène et sécurité comme stipulé à la Section III, Critères et conditions de qualification, critère 2.5.			
<input type="checkbox"/> Déclaration de suspension ou résiliation de marché : Le(s) marché(s) ci-après ont fait l'objet de suspension ou résiliation ou de saisie de garantie de performance depuis le 1 ^{er} janvier <i>[insérer l'année]</i> pour des motifs liés à la performance environnementale, sociale, hygiène et sécurité comme stipulé à la Section III, Critères et conditions de qualification, critère 2.5. Les détails sont fournis ci-après :			
Année	Fraction non exécutée du contrat	Identification du marché	Montant total du contrat (valeur actuelle en équivalent EUR)
<i>[Insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître de l'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de suspension ou résiliation : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux), notamment défauts concernant les violences à caractère sexiste (VCS) l'exploitation et abus sexuels (EAS)]</i>	<i>[insérer le montant]</i>

<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître de l'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de suspension ou résiliation : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i>	<i>[insérer le montant]</i>
...	...	<i>[fournir la liste de tous les marchés concernés]</i>	...
Saisie de garantie de performance par le Maître d'Ouvrage pour des motifs liés à la performance ESHS			
Année	Identification du marché		Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en EUR)
<i>[insérer l'année]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître de l'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de saisie de garantie : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux), notamment défauts concernant les violences à caractère sexiste (VCS) l'exploitation et abus sexuels (EAS)]</i>		<i>[insérer le montant]</i>

Déclaration d'intégrité

Par la présente, nous, *[nom du soumissionnaire chef de file]*, déclarons et prenons l'engagement, en notre nom et en celui de nos partenaires en coentreprise, le cas échéant, pour *[intitulé du marché]* géré par *[nom du promoteur]* (ci-après le « **marché** »), que ni nous, ni quiconque, en ce compris nos dirigeants, employés, agents ou sous-traitants pour le marché, agissant en notre nom avec l'autorité requise, avec notre connaissance, avec notre consentement ou avec notre aide (ensemble, les « **entités et personnes associées** »), ni aucune de nos sociétés mères, filiales ou autres sociétés affiliées,

- (i) ne nous sommes livrés à une quelconque manœuvre interdite¹⁸ dans le cadre de la présente procédure de passation des marchés, et que ni nous, ni les entités et personnes associées ne commettrons de telles manœuvres interdites pendant l'exécution du présent marché ;
- (ii) ne figurons sur les listes de sanctions de l'UE ou des Nations Unies ni ne sommes assujettis autrement à ces sanctions ;¹⁹
- (iii) ne faisons l'objet d'une décision d'exclusion en vigueur de la Banque européenne d'investissement ;
- (iv) au cours des 5 (cinq) années précédant immédiatement la date de la présente Déclaration, n'avons été condamnés par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionnés²⁰ par une autorité, quelle qu'elle soit, (que cette condamnation ou cette sanction soit toujours en vigueur ou non) pour une infraction pour des motifs comparables à des manœuvres interdites en lien avec une procédure d'appel d'offres ou toute fourniture de travaux, de biens ou de services ; ou
- (v) ne sommes exclus, ne faisons l'objet de mesures coercitives ni ne sommes sanctionnés d'une autre manière²¹ par les institutions ou organes de l'UE, ou par toute banque multilatérale de développement²², pour des motifs comparables à des manœuvres interdites, ni n'avons fait l'objet d'une telle exclusion, d'une telle mesure coercitive ou d'une telle sanction dont l'efficacité juridique a cessé au cours des 5 (cinq) ans précédant la date de la présente Déclaration.

Nous vous informerons immédiatement si l'un quelconque des cas décrits aux points i) à v) ci-dessus nous concernant ou concernant l'une des entités et personnes associées était porté à la connaissance de toute personne de notre organisation ayant la responsabilité de veiller au respect de la présente Déclaration à tout moment au cours de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant l'exécution du marché.

En outre, nous déclarons et prenons l'engagement que, si notre offre est retenue, ni nous ni aucune des entités et personnes associées n'agissons en violation de sanctions de l'UE ou des Nations unies pendant l'exécution du marché.

Le cas échéant, nous fournissons ci-dessous le détail de toutes les condamnations, exclusions ou autres sanctions, procédures d'exclusion/sanctions et (ou) mesures coercitives, énumérées ci-dessus aux points i) à v), à notre égard ou à l'égard de l'une des entités et personnes associées, ainsi que le détail des mesures qui ont été ou seront prises pour garantir qu'aucune manœuvre interdite n'est commise en lien avec la procédure d'appel d'offres ou l'exécution du marché (*si non pertinent, veuillez indiquer « Sans objet » dans le tableau ci-dessous*) :

¹⁸ Corruption, fraude, collusion, coercition, obstruction, vol dans les locaux du Groupe BEI, utilisation abusive des ressources ou des actifs du Groupe BEI, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, tels que définis dans la politique antifraude du Groupe BEI, disponible à l'adresse <https://www.eib.org/publications/anti-fraud-policy> et ses modifications successives.

¹⁹ Les sanctions ou mesures restrictives de l'UE prises en vertu du titre V, chapitre 2, du traité UE et des objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune énoncés à l'article 21 du traité UE et à l'article 215 du traité FUE, soit de manière autonome, soit en vertu des sanctions décidées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies sur la base de l'article 41 de la charte des Nations unies.

²⁰ Y compris une amende ou toute autre sanction pécuniaire, qu'elle ait été payée ou non.

²¹ Y compris toute décision ayant un effet similaire à la non-exclusion conditionnelle, à la suspension temporaire, à des lettres de blâme ou à une autolimitation.

²² Dont le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement et la Banque interaméricaine de développement.

Nom de l'entité	Détail des informations à communiquer	Mesures qui ont été ou seront prises

Nous ou l'une quelconque des entités ou personnes associées avons payé ou paierons les commissions, gratifications ou honoraires suivants liés à l'appel d'offres ou à l'exécution du marché [insérer le nom complet de chaque bénéficiaire, son adresse complète, la raison pour laquelle chacun des honoraires, commissions ou gratifications ont été payés ou seront payés, ainsi que le montant et la devise de chaque honoraire, commission ou gratification] :

Nom du bénéficiaire	Adresse	Description	Montant

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et à qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente Déclaration.

Nous accordons à [nom du promoteur], à la Banque européenne d'investissement et à toute personne désignée par elle et (ou) toute autorité, ou institution ou organe de l'Union européenne compétents en vertu du droit de l'Union européenne, le droit i) de visiter les sites, les installations et les chantiers, ii) d'interroger nos représentants et toute autre personne concernée et iii) d'inspecter et de copier nos dossiers et archives relatifs à la procédure d'appel d'offres ou au marché, et nous demandons à nos entités et personnes associées ayant connaissance du marché de répondre aux questions de la Banque européenne d'investissement et de lui fournir toute information ou tout document nécessaire à l'enquête sur les allégations de manœuvres interdites.

Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives et de garantir que ceux des entités associées seront conservés durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins 6 (six) ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins 6 (six) ans à compter de la date de réception provisoire du marché. Nous veillerons à ce que, dans tous les accords conclus avec des entités associées concernant l'exécution du marché, soient incluses des dispositions conformes au présent paragraphe.

Nous reconnaissons que tout manquement aux obligations découlant de la présente Déclaration d'intégrité (y compris toute omission ou fausse déclaration, faite sciemment ou résultant d'une négligence, concernant une condamnation, une exclusion, une autre sanction ou une mesure coercitive passées) ou toute modification non autorisée de la Déclaration, peut être considéré comme une violation de la politique antifraude du Groupe BEI et, dès lors, entraîner le rejet de notre offre pour le marché et (ou) l'ouverture d'une procédure d'exclusion par la BEI contre nous et (ou) l'une des entités et personnes associées.

SIGNÉ par un représentant dûment autorisé et habilité à signer au nom de sa société et, dans le cas d'une coentreprise, au nom de chaque membre de celle-ci :

Date :

Nom de l'entreprise :

Nom du signataire :

Fonction du signataire

Signature :

Remarque : dans le cas d'une procédure internationale de passation de marchés (selon la définition du point 3.3.2), la présente déclaration doit être transmise à la Banque avec le contrat. Dans les autres cas, elle doit être conservée par le promoteur, qui devra pouvoir la transmettre à la Banque sur demande.

Formulaire ANT 4

Déclaration environnementale et sociale

Nous, [*nom du soumissionnaire*], respecterons, et veillerons à ce que tous nos partenaires de coentreprise et sous-traitants, le cas échéant, pour [*intitulé du marché*] géré par [*nom du pouvoir adjudicateur*] (le « marché »), respectent toutes les lois et réglementations en matière de travail, de santé et de sécurité applicables dans le pays d'exécution du marché, ainsi que toutes les législations et réglementations nationales et toute obligation figurant dans les conventions internationales et accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement, ratifiés et en vigueur dans le pays d'exécution du marché.

Normes du travail

Nous nous engageons à adhérer aux principes des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail²³ et, en particulier, nous nous engageons explicitement à ne pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé, conformément à la norme 8 des Normes environnementales et sociales de la BEI²⁴.

Nous exigerons de nos sous-traitants qu'ils ne recourent pas au travail des enfants ou au travail forcé [*et qu'ils répercutent ces exigences tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement respectives*]²⁵. Nous nous engageons :

- (i) à payer des salaires et des prestations et à observer des conditions de travail (notamment des horaires de travail) qui sont équitables et qui ne sont pas inférieurs à ceux fixés dans le secteur ou l'industrie où les travaux sont réalisés et à veiller à ce que les salaires soient payés en temps utile et régulièrement ; et
- (ii) à consigner de manière complète et précise l'emploi des travailleurs sur le site.

[*pour les marchés de travaux, insérer :*

« *Relations au travail*

Conformément à la norme 8 des Normes environnementales et sociales de la BEI, nous [*insérer « avons mis en place »/« élaborons et mettons en œuvre »*] une politique et des procédures de gestion des ressources humaines adaptées à notre taille et aux effectifs qui seront employés sur le projet (y compris un mécanisme de traitement des plaintes conforme aux bonnes pratiques internationales pour répondre aux considérations relatives aux ressources humaines et à la santé et la sécurité au travail). Nous effectuerons un suivi de l'application du mécanisme de traitement des plaintes et en rendrons compte régulièrement à [*nom du pouvoir adjudicateur*], en ce compris toutes les mesures correctrices jugées nécessaires. »]

Santé, sécurité et sûreté des travailleurs et des populations

Nous nous engageons :

- (i) à respecter toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité au travail dans le pays d'exécution du marché ;

²³ <https://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--fr/index.htm>

²⁴ <https://www.eib.org/fr/publications/eib-environmental-and-social-standards>

²⁵ Texte entre crochets à ajouter si l'évaluation des risques menée par la Banque met en évidence la présence ou un risque important de travail des enfants, de travail forcé ou d'exploitation ou d'abus sexuels chez le fournisseur principal, ou lorsque des risques sont connus ou ont été signalés à des niveaux inférieurs de la chaîne d'approvisionnement.

- (ii) à élaborer et à mettre en œuvre les plans et systèmes de gestion de la santé et de la sécurité nécessaires, proportionnés aux risques et impacts du projet, conformément à [*dans le cas de travaux, fournitures, de services autres que des prestations de consultants, insérer* « les mesures définies dans les plans de gestion environnementale et sociale du projet ou équivalent et (ou) dans les études pertinentes et »] les principes directeurs de l'Organisation internationale du travail sur les systèmes de sécurité et de gestion au travail ;²⁶
- (iii) à fournir aux travailleurs employés dans le cadre du marché un accès à des installations adéquates, sûres et hygiéniques ainsi qu'à des lieux de vie conformes aux Normes environnementales et sociales de la BEI pour les travailleurs vivant sur le site, le cas échéant ;
- (iv) à communiquer toutes les règles et les instructions sur la santé et la sécurité au travail et à mettre en place la signalisation en la matière dans une langue comprise par le personnel ;
- (v) à fournir à tout moment des dispositifs adaptés [d'aide d'urgence/] de premiers secours ;
- (vi) à élaborer et à mettre en œuvre un code de conduite et à adopter des mesures spécifiques pour prévenir, entre autres, la violence à caractère sexiste, l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains pour tous les travailleurs, y compris ceux de nos sous-traitants, et pour y remédier ;
- (vii) à recourir à des dispositions de gestion de la sécurité conformes aux normes et principes internationaux en matière de droits humains²⁷ lorsque de telles dispositions sont nécessaires à l'exécution du marché ;
- (viii) à mettre en place des procédures et des systèmes permettant d'enquêter, de consigner et de signaler tout type d'accident ou d'incident (qu'ils se produisent sur site ou dans la zone affectée par le marché) résultant directement de la mise en œuvre des travaux ou des activités relevant du marché ;
- (ix) à signaler, à documenter et à analyser tout incident, accident ou circonstance en lien avec l'environnement, la santé ou la sécurité, de même que leurs incidences ou les effets qui en découlent ou susceptibles d'en résulter, y compris les handicaps permanents, les problèmes de santé ou les décès en rapport avec le marché, et à enquêter à leur égard, ainsi qu'à prendre les mesures qui s'imposent pour traiter et prévenir tout événement similaire à l'avenir, à tenir la BEI informée de la mise en œuvre en cours de ces mesures et, lorsque le droit national l'exige, à informer les autorités compétentes de tels cas et à coopérer avec elles à cet égard.

Protection de l'environnement

Nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour protéger l'environnement, la biodiversité et les écosystèmes sur le site et en dehors de celui-ci et pour limiter les nuisances pour les personnes et les biens résultant de la pollution, du bruit, de la circulation et d'autres événements liés aux aménagements du projet. [*dans le cas de travaux, de fournitures, de services autres que des prestations de consultants, insérer* « À cette fin, les émissions, les rejets en surface, dans le sol et l'environnement marin et les effluents produits par nos activités respecteront les limites, les spécifications ou les prescriptions définies dans [*insérer le titre du document pertinent*]²⁸ ainsi que dans les législations et réglementations nationales et internationales applicables dans le pays d'exécution du marché. »]

Performance environnementale et sociale

Nous respecterons les mesures qui nous sont prescrites dans le cadre du marché ainsi que toute action corrective ou préventive figurant dans le rapport annuel de suivi environnemental et social ou tout autre plan d'action environnemental et social requis par le marché, le cas échéant [*dans le cas de travaux, insérer* « et nous

²⁶ http://www.ilo.org/safework/info/standards-and-instruments/WCMS_107727/lang--fr/index.htm

²⁷ Par exemple, les Principes volontaires des Nations unies sur la sécurité et les droits de l'homme (<https://www.voluntaryprinciples.org/>), les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois (<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/useofforceandfirearms.aspx>), le Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois (<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/LawEnforcementOfficials.aspx>) et le Code de conduite international des entreprises de sécurité privée (https://www.icoca.ch/en/the_icoc).

²⁸ Par exemple, une évaluation des incidences environnementales et sociales et des permis correspondants.

Soumettrons [indiquer la fréquence indiquée dans le marché, le cas échéant] des rapports de suivi environnemental et social à [insérer le nom du pouvoir adjudicateur] ». [dans le cas de **marchés supérieurs aux plafonds**²⁹, insérer « À cette fin, nous élaborerons et mettrons en œuvre un système de gestion environnementale et sociale qui sera proportionné à la taille et à la complexité du marché, et nous fournirons à [insérer le nom du pouvoir adjudicateur] des détails concernant i) les plans et les procédures, ii) les rôles et les responsabilités, ainsi que iii) les rapports pertinents d'examen et de suivi. Nous nous engageons en outre à coopérer pleinement avec le personnel du maître d'œuvre, le cas échéant. »]

Le montant que nous proposons dans notre offre pour ce marché comprend tous les coûts liés à nos obligations relatives à la performance environnementale et sociale dans le contexte du marché. Nous nous engageons :

- (i) à réévaluer, en consultation avec [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], toute modification susceptible d'avoir des incidences environnementales ou sociales négatives ;
- (ii) à informer [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], par écrit et en temps utile, de tout risque ou impact environnemental ou social non anticipé qui surviendrait au cours de l'exécution du marché et qui n'avait pas été pris en compte auparavant ; et
- (iii) en consultation avec [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], à adapter les mesures de suivi et d'atténuation environnementales et sociales et (ou) les mesures compensatoires et (ou) correctives en tant que de besoin pour garantir le respect de nos obligations environnementales et sociales.

[dans le cas de **travaux, de fournitures, de services autres que des prestations de consultants**, insérer :
« Effectif chargé des aspects environnementaux et sociaux

Nous faciliterons la supervision et le suivi continu, par [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], du respect de nos obligations environnementales et sociales décrites ci-dessus. »]

[dans le cas de **marchés supérieurs aux plafonds pour les travaux, de fournitures, les services autres que des prestations de consultants**, insérer :

« Équipe chargée de la gestion environnementale et sociale

À cette fin, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions, jusqu'à l'achèvement du marché, une équipe chargée de la gestion environnementale et sociale (proportionnée à la taille et à la complexité du marché) – qui sera soumise à l'agrément raisonnable de [insérer le nom du pouvoir adjudicateur] et à laquelle [insérer le nom du pouvoir adjudicateur] aura un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration environnementale et sociale. »]

Nous accordons à [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], à la BEI et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde le droit d'inspecter tous nos dossiers, archives, données électroniques et documents relatifs aux aspects environnementaux et sociaux du marché en cours, ainsi que tous ceux de tous nos partenaires de coentreprise et sous-traitants.

SIGNÉ par un représentant dûment autorisé et habilité à signer au nom de sa société et, dans le cas d'une coentreprise, au nom de chaque membre de celle-ci :

Date :

Nom de l'entreprise :

Nom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature :

Note au promoteur : dans le cas d'une procédure internationale de passation de marchés (selon la définition du point 3.3.2), la présente déclaration doit être transmise à la Banque avec le contrat. Dans les autres cas, elle doit être conservée par le promoteur, qui devra pouvoir la transmettre à la Banque sur demande

²⁹ Se reporter au point 3.4.1 du présent guide pour prendre connaissance des plafonds.

Formulaire FIN – 3.1

Situation et performance financière

[Formulaire à compléter par le Candidat et par chaque partie, dans le cas d'un GECA.]

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GECA ou Sous-traitant spécialisé du Candidat : *[insérer le nom complet]*

N° de l'Avis de Pré-qualification : *[numéro et titre de l'avis]*

N° et titre de l'AOIO : *[numéro et titre de l'AO]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le total du nombre de pages]* pages

1. Renseignements financiers

Données financières en équivalent \$EU	Antécédents pour les ____ () dernières années <i>[insérer le nombre] années, [insérer en chiffres]</i> (équivalent milliers d'EUR et taux de change*)				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année ...	Année n
Information du bilan					
1. Actif total (AT)					
2. Passif total (PT)					
3. Valeur nette (VN)= [1-2]					
4. Actifs circulants (AC)					
5. Dette à court terme (DC)					
6. Fonds de roulement (FR)= [4-5]					
7. Ratio courant = [4/5]					

Information des comptes de résultats					
8. Recettes totales (RT)					
9. Bénéfices avant impôts (BAI)					
10. Retour sur capitaux= [9/3ap*]					
11. Ratio d'endettement =[3/1]					

* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

2. Source de financement

[Chaque Candidat, et dans le cas d'un Groupement, chacun des membres du groupement doit remplir le tableau ci-après]

Indiquer les sources de financement nécessaires pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres, ainsi que des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés.

No.	Source de financement	Montant (équivalent \$EU)
1		
2		
3		

3. Documents financiers

Le Candidat et ses membres partenaires doivent fournir une copie des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées à la Section III, Critères et conditions de qualification, critère 3.1 et qui satisfont aux conditions suivantes :

- (a) Ils doivent refléter la situation financière du Candidat ou de la Partie au GECA, et non pas celle de la maison mère ou de filiales
 - (b) Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé ou en conformité avec la législation locale applicable
 - (c) Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
 - (d) Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)
- Ci-joint copies des états financiers⁵ (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions indiquées.

4. Marchés/Travaux en cours et ressources financières

Le Candidat, ainsi que chacun des membres d'un GECA fourniront les informations au sujet de leurs engagements et charge de travail actuels liés aux marchés qui leur ont été attribués, pour lesquels une notification d'attribution a été reçue, ou en cours d'achèvement mais pour lesquels un certificat d'achèvement complet et sans réserve n'a pas encore été délivré.

Sur la base de la valeur de tous les Travaux en cours et de la facturation mensuelle moyenne, le Candidat et chaque Membre d'un GECA doivent expliquer comment il est proposé d'achever les Travaux dans les délais prévus pour chaque marché indiqué.

Le Candidat et chaque Membre d'un GECA devront également démontrer comment le critère de capacité financière 3.1 (ii) relatif à l'adéquation des ressources financières pour répondre aux besoins de trésorerie pour les travaux en cours et pour les engagements contractuels futurs sera respecté.

⁵ Si l'état financier concerne une période antérieure aux 12 derniers mois précédant la candidature, le motif doit en être fourni.

1 No.	2 Nom du marché	3 Adresse, téléphone, télécopie de la personne- ressource du Maître de l'Ouvrage	4 Montant des Travaux à achever [équivalent EUR]	5 Date /Délai en mois d'achèvement estimé	6 Montant moyen de la facturation mensuelle au cours des 6 derniers mois (EUR/mois)	7 Flux de trésorerie estimatif requis pour chaque période de 4 mois = [valeur de la colonne 4 divisée par le nombre de mois de la colonne 5 fois 4].

Mois/ année de départ	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du Candidat
<i>[insérer mois /année]</i>	<i>[insère r mois/ année]</i>	Nom du marché : <i>[insérer le nom complet]</i> Brève description des Travaux réalisés par le Candidat : <i>[insérer une brève description des travaux]</i> Montant du marché : <i>[insérer le montant en monnaie du marché] [insérer le montant en équivalent EUR*]</i> Taux de change : <i>[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en EUR]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i> Adresse : <i>[nom de rue, numéro, ville, pays]</i>	<i>[indiquer « Entrepreneur » « partenaire de GECA » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]</i>
		Nom du marché : <i>[insérer le nom complet]</i> Brève description des Travaux réalisés par le Candidat : <i>[insérer une brève description des travaux]</i> Montant du marché : <i>[insérer le montant en monnaie du marché] [insérer le montant en équivalent EUR*]</i> Taux de change : <i>[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en EUR]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i> Adresse : <i>[nom de rue, numéro, ville, pays]</i>	<i>[indiquer « Entrepreneur » « partenaire de GECA » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]</i>

Formulaire EXP – 4.1 (a)

Expérience spécifique d'études et construction – Critères Techniques

[Formulaire à compléter pour les marchés réalisés par le Candidat et par chaque partie, dans le cas d'un GECA ou par un sous-traitant spécialisé.]

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GECA ou Sous-traitant spécialisé du Candidat : *[insérer le nom complet]*

N° de l'Avis de Préqualification : *[numéro et titre de l'avis]*

N° et titre de l'AOIO : *[numéro et titre de l'AOIO]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le total du nombre de pages]* pages

Numéro de marché similaire : <i>[insérer numéro du marché similaire]</i> sur <i>[insérer nombre total de marchés requis]</i>	Information
Identification du marché	<i>[Indiquer le numéro d'identification et le nom du marché, le cas échéant]</i>
Date d'attribution	<i>[jour, mois, année, p. ex. 15 juin 2015]</i>
Date d'achèvement**	<i>[jour, mois, année, p. ex. 3 octobre 2017]</i>

<p>Rôle dans le marché identifié ci-dessus</p> <p><i>[Cochez la case appropriée. Cochez la case « Entrepreneur principal » si le contrat a été attribué à la société déclarante en tant qu'entrepreneur de construction unique. Cochez la case « Partenaire GECA » si le contrat a été attribué au GECA et si le déclarant était membre du GECA. Cochez la case « Ensemblier » si le déclarant a signé le contrat de construction et était responsable de son exécution et de l'achèvement des travaux conformément aux conditions du contrat. Voir aussi *** ci-dessous. Cochez la case « Sous-traitant » si le déclarant était un sous-traitant désigné par l'Entrepreneur principal à qui le contrat a été attribué]</i></p>	<p>Entrepreneur <input type="checkbox"/></p>	<p>Partenaire GECA <input type="checkbox"/></p>	<p>Ensemblier <input type="checkbox"/>***</p>	<p>Sous-traitant <input type="checkbox"/></p>
<p>Montant total du marché :</p>	<p><i>[indiquer le montant total du marché en monnaie du marché]</i></p>		<p>EUR: <i>[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en EUR] *</i></p>	
<p>Dans le cas d'une partie à un GECA ou d'un sous-traitant, comme l'indique la case cochée ci-dessus, le déclarant ne peut prétendre à une expérience que pour sa propre part des travaux effectivement exécutés dans le cadre du marché et non pour l'ensemble du marché. A ce titre, le déclarant doit préciser sa part en pourcentage et en valeur absolue dans le montant total du marché, ainsi que ses rôles et responsabilités dans le cadre du marché.</p>	<p><i>[indiquer le pourcentage du montant total du marché indiqué ci-dessus qui représente la part de l'entreprise déclarante dans le cadre du marché exécuté]%</i></p>	<p><i>[indiquer le montant que l'entreprise déclarante a reçu ou elle a droit pour les travaux exécutés en tant que part du montant total du marché en monnaie du marché]</i></p>	<p><i>[indiquer le montant en équivalent en EUR] [insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en EUR] *</i></p>	
<p><i>[Insérer le rôle et les responsabilités]</i></p>				
<p>Nom du Maître de l'Ouvrage :</p>	<p><i>[indiquer le nom complet]</i></p>			
<p>Adresse :</p>	<p><i>[rue, numéro, ville, pays]</i></p>			
<p>Numéro de téléphone/télécopie :</p>	<p><i>[indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe de pays et de localité]</i></p>			
<p>Adresse électronique :</p>	<p><i>[indiquer l'adresse de courriel, le cas échéant]</i></p>			

* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

** Si le contrat n'est pas entièrement achevé mais qu'il est achevé pour l'essentiel, veuillez indiquer la

valeur totale absolue de la partie achevée du contrat ainsi que le pourcentage d'achèvement calculé en pourcentage de la valeur totale du contrat à l'achèvement.

*** En faisant valoir son expérience en tant qu'Ensemblier, le Candidat doit fournir des copies des contrats signés par le Candidat démontrant l'étendue des études et de construction exécutées. Il est à noter qu'un Maître d'œuvre n'est pas la même chose qu'un Ensemblier. Le Maître d'œuvre est un consultant ou un agent de l'Emprunteur et est principalement responsable de la supervision des études et de construction et ne prend pas les risques associés à l'exécution des marchés de construction comme le fait l'Ensemblier. Au lieu d'exécuter les Travaux directement, un Ensemblier sous-traite et gère le travail d'autres entrepreneurs en assumant l'entière responsabilité et le risque du prix, de la qualité et de l'exécution dans les délais, conformément aux termes et conditions des contrats qu'il signe avec les Emprunteurs.

Formulaire EXP – 4.1 (a) (suite)
Expérience spécifique d'études et construction – Critères techniques
(suite)

Numéro de marché similaire : <i>[insérer numéro du marché similaire] sur [insérer nombre total de marchés requis]</i>	Information
Description de la similitude conformément au critère 4.2 a) de la Section III :	
1. Montant	<i>[indiquer le montant en monnaie du marché]</i> <i>[indiquer le montant en EUREUR en chiffres et en toutes lettres]</i> <i>[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en EUR]</i>
2. Taille physique	<i>[indiquer le volume des travaux]</i>
3. Complexité	<i>[donner une description de la complexité]</i>
4. Méthodes/Technologie	<i>[préciser les méthodes/technologies utilisées]</i>
5. Cadences de construction	<i>[indiquer les cadences pour les activités correspondantes]</i>
6. Autres caractéristiques	<i>[indiquer les autres caractéristiques telles que décrites à la Section V, Étendue des travaux]</i>

* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

** Si le contrat n'est pas entièrement achevé mais qu'il est achevé pour l'essentiel, veuillez indiquer la valeur totale absolue de la partie achevée du contrat ainsi que le pourcentage d'achèvement calculé

en pourcentage de la valeur totale du contrat à l'achèvement.

*** En faisant valoir son expérience en tant qu'Ensemblier, le Candidat doit fournir des copies des contrats signés par le Candidat démontrant l'étendue des études et de construction exécutées. Il est à noter qu'un Maître d'œuvre n'est pas la même chose qu'un Ensemblier. Le Maître d'œuvre est un consultant ou un agent de l'Emprunteur et est principalement responsable de la supervision des études et de construction et ne prend pas les risques associés à l'exécution des marchés de construction comme le fait l'Ensemblier. Au lieu d'exécuter les Travaux directement, un Ensemblier sous-traite et gère le travail d'autres entrepreneurs en assumant l'entière responsabilité et le risque du prix, de la qualité et de l'exécution dans les délais, conformément aux termes et conditions des contrats qu'il signe avec les Emprunteurs.

Section V. Pays Éligibles

Conformément au point 1.2 du Guide de Passation des Marchés de la Banque Européenne d'Investissement, version août 2024 et des Dispositions de la Section 5 « Éligibilité » de la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque et du Chapitre A2 du Manuel des opérations de passation des marchés (OPM) en vertu du Cadre de Passation des Marchés de la Banque Européenne d'Investissement, tous soumissionnaires originaires de n'importe quel pays du monde peuvent soumissionner pour les marchés de travaux, fournitures ou services

Section VI. Fraude et Corruption

Voir DPP 3.1. et Déclaration d'intégrité

PARTIE 2 - Spécifications du projet

Section VII. Étendue du projet

Table des matières

1. Description du projet.....	73
2. Calendrier de réalisation du projet	76
3. Site et autres données.....	77
4. Exigences environnementales, sociales, hygiène et sécurité (ESHS)	78

1. Description du projet

Le Maître de l’Ouvrage, l’Office des Céréales (Tunisie), lance une préqualification internationale de candidats à soumissionner une offre pour la réalisation d’un projet d’édification d’un silo métallique complet fonctionnel ; type vertical à vidange intégrale ; destiné pour le stockage des céréales ainsi que la construction de ses infrastructures et installations annexes (embranchement ferroviaire particulier, accès et voies de circulation et réseaux divers ; bâtiments et locaux divers ; etc...) à la ville de Sfax en Tunisie sur le terrain du silo existant du Maître de l’Ouvrage. Le projet se compose d’un seul lot et sera réalisé en totalité selon la formule « clé en main ».

Le projet comporte les éléments suivants :

1. Les études : études topographique, sismique, pluviométrique et géotechnique, étude architecturale, étude de faisabilité, études de fondation et de structures, études VRD, études des lots spéciaux, études des dangers, études d’impact environnemental, étude technique pour l’embranchement ferroviaire particulier, etc.....
2. La conception et l’optimisation de l’exploitation des silos, des installations et des bâtiments annexes et leur intégration avec l’infrastructure existante dans le site.
3. La préparation des dossiers des autorisations règlementaires préalables.
4. Les travaux de fondation.
5. Aménagements préalables du site (démantèlement d’installations et démolition et/ou rénovation de certains bâtiments existants).
6. Les travaux de VRD, y compris l’embranchement ferroviaire particulier.
7. La fourniture des équipements sur sites.
8. Les travaux de montage et d’installation.
9. La construction des bâtiments annexes aux silos.
10. Les essais de mise en services et d’exploitation.

Présentation sommaire du projet

Le projet consiste à l'édification d'un silo de stockage des céréales à Sfax. Le silo sera de type métallique, pour manutention et stockage des céréales. La description technique relative au silo est portée dans le tableau ci-après. Ces données sont présentées à titre indicatif. Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications lors de l'établissement des cahiers des charges et des termes de références de réalisation du projet.

Désignations	Description
Capacité totale :	30 000 tonnes environ calculée sur la base d'un Poids Spécifique égal à 750 Kg / m3.
Cellules : <i>Types des cellules :</i> <i>Capacité nominale unitaire :</i> <i>Nombre :</i>	Métallique, cylindrique verticale à vidange intégrale, équipée de système d'accès normalisé et de sécurité de chargement. Supérieure à deux milles tonnes environ. Sera déterminé en fonction de la conception du silo.
Processus de Manutention	<i>Postes chargement et déchargement wagons et camions,</i> boisseaux équipés de bouches de chargement pour expédition des céréales ; et fosses de réception vrac (chaque poste doit être couvert contre les agents atmosphériques par bâtiments en structures légères) Tours de manutention (tours de travail) : Elévateurs, équipements de raccordement ; vannes dispositifs et équipements d'aiguillage, conduites à grains, tout élément constructif et pièces de connexion
Processus de stockage	<i>Système d'équipements de Thermométrie.</i> <i>Système de Capteurs de niveaux des cellules.</i> <i>Système de Ventilation.</i> <i>Système de fumigation.</i> <i>Système de nettoyage et de séparation des céréales.</i>
Processus de pesage	Balances de circuits. Ponts bascules pour camion et wagon.
Processus échantillonnage	Echantillonneur automatique sur camion. Echantillonneur automatique de circuit.
Sécurité et sureté	Système de dépoussiérage. Système de lutte contre incendie. Système de lutte contre les foudres.

	<p>Système de contrôle et de sécurité à l'accès. Plateformes et aires de travail protégées</p>
Electricité	<p>Poste transformation électrique équipé de TGBT; de systèmes appropriés de mise à la terre, de système de compensation de la puissance réactive, d'armoires de protection et de distribution de l'énergie électrique. Câblage électrique protégé. Câblage informatique et réseaux. Eclairage extérieur silo par énergie solaire.</p>
Circuit air comprimé	<p>Système d'air comprimé et circuits pneumatiques de commande des Machines à actionnement pneumatique.</p>
Synoptique, pilotage du silo	<p>Process de commande du silo digitalisé avec automates programmables et visualisation sur écrans (interface homme/machine)</p>
Réseaux informatiques, Système vidéosurveillance et contrôle	
Bâtiments et installations annexes	<p>Nouveaux locaux ou aménagement locaux existants : gardiennage et contrôle; Magasins et atelier d'entretien, administration, salle synoptique, pesage, échantillonnage, laboratoire d'agrégation, poste transformation électrique, local social et local pour stockage des poussières.</p>
VRD	<p>Aménagement des voies de circulation des camions, parking et aire de stationnement; systèmes de drainage des eaux de pluies et des eaux usées; dallage et cimentage et réseaux divers.</p>
Accès et élévation	<p>Ascenseur pour l'accès du personnel à tous niveaux du silo. Echelles; plateformes de travail et escaliers équipés de garde-corps. Monte charges et palans de manutention du matériel.</p>

2. Calendrier des travaux

Le calendrier prévisionnel pour la phase de préqualification est le suivant :

11/08/ 2025	Date de publication du dossier de préqualification
9/10/2025	Date de clôture de la réception des documents de préqualification soumis par les Candidats au Maître d'ouvrage .

Le calendrier prévisionnel pour les phases de l'Appel d'offres est le suivant :

09/03/2026	Date de lancement de l'appel d'offres
08/05/2026	Date de remise et d'ouverture des plis de l'appel d'offre
08/09/2026	Date de signature de contrat de l'appel d'offre

Hormis les conditions prévues dans le chapitre précédent, le Maître d'ouvrage se réserve le droit de modifier le calendrier cité ci-dessus.

3. Site et autres données

Le silo de Sfax sera édifié sur un terrain ayant une superficie d'environ 34000m², situé à la zone industrielle La Poudrière Sfax, les coordonnées google earth du terrain sont : (34°44'55"N 10°46'31"E). Le terrain comporte actuellement un silo en béton d'une capacité de 22 milles tonnes et des bâtiments annexes et il est lié au réseau ferroviaire par un embranchement particulier.



4. Exigences environnementales, sociales, hygiène et sécurité (ESHS)

Le Maître d'Ouvrage doit recourir aux services d'un spécialiste qualifié dans le domaine environnemental, social, hygiène et sécurité afin de préparer les spécifications ESHS, en collaboration avec un spécialiste en passation des marchés.

Le Maître d'Ouvrage doit joindre ou se référer à sa politique/ses règles environnementales, sociales, hygiène et sécurité applicables au marché. Si cette politique ou ces règles n'existent pas, le Maître d'Ouvrage devrait se référer aux conseils ci-après afin de préparer des règles applicables au projet.

CONTENU RECOMMANDE POUR DES REGLES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (DECLARATION)

L'objectif d'une politique applicable au marché devrait au minimum être formulé en vue d'intégrer la protection de l'environnement, l'hygiène et la sécurité au travail et dans les communautés concernées, l'égalité des sexes, la protection des enfants, les groupes vulnérables (y compris les handicapés), le harcèlement sexuel, la violence à caractère sexiste (VCS), l'exploitation et les abus sexuels (EAS), la prévention et l'information concernant le VIH/SIDA, et l'engagement des parties prenantes dans les processus de planification, les programmes et activités des parties concernées par la réalisation du projet. Il est conseillé au Maître d'Ouvrage de consulter la Banque européenne d'investissement afin de convenir des aspects à inclure, qui peuvent également traiter de : l'adaptation climatique, la relocalisation et l'expropriation, les populations indigènes, etc. La politique applicable devrait établir le cadre de suivi, les processus et activités d'amélioration continue, et les mécanismes destinés à rendre compte de la conformité aux règles.

La politique applicable doit stipuler que, aux fins de la mise en œuvre de cette politique et/ou du Code de Conduite, le terme « enfant » s'applique à toute personne âgée de moins de 18 ans.

La politique applicable devrait dans toute la mesure du possible être brève mais spécifique et explicite, et mesurable afin de permettre de rendre compte de la conformité aux règles applicables.

Au minimum, la politique doit contenir les engagements à :

- 1. Appliquer les bonnes pratiques professionnelles internationales pour la protection et la conservation de l'environnement naturel et minimiser les impacts inévitables ;*

2. *Procurer et maintenir un cadre de travail respectant l'hygiène et la sécurité et des systèmes de travail sûres ;*
3. *Protéger la santé et la sécurité des communautés locales et des usagers, avec une attention particulière pour les personnes handicapées, âgées ou plus généralement vulnérables ;*
4. *Assurer que les conditions d'embauche et de travail de tous les travailleurs engagés pour les Travaux se conforment aux conventions du BIT relatives à la main d'œuvre auxquelles le pays hôte a adhéré ;*
5. *Ne pas tolérer les activités illégales et mettre en œuvre les mesures disciplinaires à leur encontre. Ne pas tolérer les activités VCS, mauvais traitement, activités sexuelles avec des enfants, et harcèlement sexuel et mettre en œuvre les mesures disciplinaires à leur encontre ;*
6. *Adopter une perspective sexo-spécifique et procurer un cadre favorisant l'égalité des hommes et des femmes dans la participation à la planification et à la préparation des Travaux et leur permettant d'en bénéficier de manière égale ;*
7. *Travailler de manière collaborative, y compris avec les usagers in fine des Travaux, les autorités concernées, les entreprises et les communautés locales ;*
8. *Entendre et écouter les personnes et organisations affectées et répondre à leurs préoccupations, avec une attention particulière pour les personnes vulnérables, handicapées, ou âgées ;*
9. *Procurer un cadre faisant la promotion d'échange d'information, de vues et d'idées en toute liberté et sans crainte de représailles, et assurer la protection des lanceurs d'alertes ;*
10. *Minimiser le risque de transmission VIH et réduire les effets de VIH/SIDA liés à la réalisation des Travaux.*

Le document de politique devrait être signé par la plus haute autorité du Maître d'Ouvrage, afin de signaler l'intention de mettre la politique en œuvre de manière rigoureuse.